

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2019



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



Sommaire

4 Le SEMOCTOM une collectivité au service du territoire

1. Compétences
2. Gouvernance
3. Territoire
4. Chiffres clés 2019
5. Les actions menées en 2019
6. Les projets 2020

16 Indicateurs techniques

1. Prévention des déchets ménagers et assimilés
2. La collecte et le traitement des déchets
3. Synoptique des flux en 2019

38 Indicateurs financiers

1. Données budgétaires de l'année 2019
2. Indicateurs Compta-coûts 2019

50 Données sociales

1. Les effectifs et emplois au SEMOCTOM
2. La qualité de vie au travail
3. Projets 2020



Jean-François AUBY



Jean-Luc LAMAISSON

LE MOT du Président

Madame, Monsieur, Chers collègues,
cher(e)s élu(e)s,

Nouvellement élu président du SEMOCTOM, je vous présente le bilan de l'année 2019.

Mais ce bilan est celui de Jean-Luc Lamaison notre précédent président et de tous ceux, élus et fonctionnaires qui l'ont entouré.

Son action s'est inscrite dans un contexte de profondes évolutions. La gestion des déchets, autrefois considérée comme la conséquence, austère et nécessaire, d'une consommation croissante est aujourd'hui un impératif majeur d'une politique d'économie de moyens, de gestion des ressources et de développement local. Ces nouveaux enjeux appellent une mutation profonde de notre action. Il s'agit de s'inscrire dans ce que le philosophe bordelais Jacques Ellul résumait de la manière suivante. «Penser global ; agir local».

L'action de notre syndicat, menée par Jean-Luc Lamaison, s'est inscrite dans cette évolution.

Ainsi, l'année 2019 aura été une année riche pour notre Syndicat.

La mise en service du contrôle d'accès dans les déchèteries a constitué une évolution majeure, générant une diminution des déchets. Ainsi, les tonnages en déchèterie ont chuté de près de 25% (-6000 tonnes) et la fréquentation a fortement diminué réduisant de moitié le nombre de visites. Ce nouveau dispositif a permis aux agents d'accueil, d'assurer un meilleur accompagnement des habitants sur le tri des matériaux. Cela s'est traduit par une baisse spectaculaire des encombrants de -36% et donc des déchets enfouis. Si le contrôle d'accès a aussi été un facteur majeur de la baisse des végétaux, les plateformes de broyage communales ont également connu un franc succès et ont permis de détourner environ 160 tonnes sur une vingtaine de sites en fonctionnement. Cette démarche éco-responsable de broyage communal permet une réutilisation locale tout en limitant les transports des branchages en déchèterie.

En parallèle, les déchets collectés en porte à porte, ordures ménagères et recyclables, ont légèrement augmenté. Pour autant, la totalité des déchets traités a fortement baissé avec -10% de déchets produits par habitant en 2019.

Toutefois, nous devons poursuivre nos efforts pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la Loi de Transition Énergétique (-10% en 2020 par rapport à 2010) et par la nouvelle Loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire (-15% en 2030). C'est pourquoi nous avons préparé et accompagné l'opération pilote de collecte des bio déchets sur 3 communes volontaires ce qui constitue une amorce des changements à engager rapidement pour diminuer drastiquement les ordures ménagères résiduelles.

D'autre part, cette année, le SEMOCTOM s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue au travers de la mise en œuvre d'un référentiel Économie Circulaire de l'ADEME. Il a permis d'établir un état des lieux exhaustif et d'amorcer l'élaboration d'un projet territorial autour des ressources et de l'économie circulaire dès 2020. Cette dynamique ancre la réduction des déchets, la valorisation, les actions d'Écologie Industrielle et Territoriale et le travail en synergie avec les acteurs du territoire comme des piliers de notre feuille de route.

Réduire, trier mieux pour recycler plus, le tout en développant l'économie circulaire : tels doivent être les maîtres mots du SEMOCTOM, de ses adhérents et de ses partenaires. Osons être acteurs de ce cercle vertueux de l'économie circulaire pour que nous réduisions notre besoin en ressources naturelles et que nos déchets deviennent quant à eux, des ressources.

Tels sont les enjeux auxquels nous sommes tous, élus, agents et usagers, appelés à répondre.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Jean-François AUBY,
Président du SEMOCTOM





une collectivité
au service d'un
territoire

1. COMPÉTENCES

Prévention et communication

- Aider à la création et au développement des recycleries sur le territoire
- Soutenir les initiatives locales et les actions éco-responsables en matière de réduction des déchets et d'économie circulaire
- Mettre à disposition des outils permettant d'éviter la production de quantités significatives de déchets
- Accompagner les expériences de réduction ou de valorisation in-situ des déchets
- Sensibilisation des élus et des collectivités adhérentes, des usagers et des agents du SEMOCTOM

Collecte des déchets

- Collecte des déchets ménagers de l'ensemble des foyers
- Collecte des déchets assimilés des professionnels
- Collecte sélective en porte à porte et en apports volontaires
- Collecte sur les déchèteries

Traitement des déchets

- Transport des déchets ménagers et assimilés vers le centre de transfert de Saint-Léon (sauf transport direct) puis vers les centres de traitement et/ou de valorisation
- Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire conformément à la législation : valorisation des déchets issus des collectes sélectives (centre de tri...).

2. GOUVERNANCE

Le SEMOCTOM est administré par un Comité Syndical composé de 56 délégués. Ces délégués sont les représentants élus par les conseils communautaires des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération membres. Les décisions sont prises par l'assemblée délibérante du syndicat à l'unanimité ou à la majorité. Le Comité Syndical élit un Président, les Vice-Présidents et un Bureau.



3. TERRITOIRE

La densité de population sur le territoire du SEMOCTOM est de 164 habitants au km² tandis que celle de Bordeaux est supérieure à 4 500 habitants au km². L'habitat est essentiellement péri-urbain et semi-rural. Le taux d'habitat collectif est faible (inférieur à 5 %).

Population

Une population en constante augmentation.

	2018	2019	Évolution
Population INSEE	104 028	105 411	+ 1,33 %
Population desservie au 31/12/2019*	108 628	109 052	+ 0,39 %

* Population municipale INSEE (N-3) + habitants des nouveaux lotissements construits sur les années N-3, N-2, N-1 et pendant l'exercice en cours qui ont fait l'objet de conventions.

Cette population est prise en compte pour le calcul des ratios techniques et financiers.

7 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES (CDC)
1 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (CA)





4. CHIFFRES CLÉS 2019

Territoire



109 052 HABITANTS
(population desservie au 31/12/2019)



1 CENTRE DE TRANSFERT



85 COMMUNES
réparties sur 7 CDC et 1 CA



6 DÉCHÈTERIES

Résultats



540 KG/AN/HAB DE DÉCHETS TRAITÉS



27 % TAUX D'ÉQUIPEMENT COMPOSTEURS



612 COMPOSTEURS DISTRIBUÉS



108 ANIMATIONS ET MANIFESTATIONS



2 334 PERSONNES SENSIBILISÉES
à la prévention et aux déchets



75 ENTREPRISES SENSIBILISÉES

Données techniques

COLLECTE



58 922 T DE DÉCHETS COLLECTÉS



+ 4 % DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)
depuis 2010 en kg/an/hab

VALORISATION



45 % RECYCLAGE
27 % matière et 18 % organique

11 % ENFOUISSEMENT



44 % VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Données sociales (au 31/12/2019)



132 AGENTS



83 % D'HOMMES **17 %** DE FEMMES
(TAUX D'ABSENTÉISME : 9,60 %)

Données financières



17 866 562,06 € DÉPENSES RÉELLES
DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT



9,99 % TAUX D'ÉPARGNE BRUT



5,2 ANS CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT
(Sans incidence financière due à l'incendie du centre de transfert)



89,41 € HT COÛT AIDÉ PAR HABITANT

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



OBJECTIFS CODEC À 2020
BASE 2015

- 3 %
DES DMA (hors gravats) à 2019

88 % TAUX
DE VALORISATION

2 DÉMARCHES D'EIT
CRÉÉES

RÉSULTATS 2019

→ **- 2,25 %**
(BASE 2015)

→ **88,66 %** TAUX
DE VALORISATION

→ **3** DÉMARCHES D'EIT

5. LES ACTIONS MENÉES EN 2019

Mise en service du contrôle d'accès en déchèterie : Contrôler les professionnels et réduire les tonnages enfouis

L'accès aux déchèteries est gratuit dans la limite de 2 critères :

- 20 passages annuels par foyer
- 3 tonnes par an et par foyer

La mise en service du contrôle d'accès a été réalisée le 02 janvier 2019.

L'objectif de ce dispositif est de réserver les équipements aux usagers qui contribuent à leur financement en limitant l'accès aux habitants du territoire. Ainsi les professionnels et les utilisateurs hors SEMOCTOM seront facturés dès le 1^{er} kilo.

Ce système permettant d'être autonome pour réguler les entrées, les agents d'accueil ont de fait plus de

22 008 SEMOCODES
DISTRIBUÉS EN 2019

temps pour conseiller et orienter les usagers et permettre un meilleur tri. Le nombre de passage limité amène un changement de comportement et une réflexion de sa production de déchets pour aller vers plus de réemploi, de réutilisation et de réparation.

La mise en service du contrôle d'accès s'est accompagnée d'une demande importante en composteurs individuels (+ 30 %).

BILAN :

- **72,4 % des foyers équipés** (dont 80 % fréquentent les déchèteries)
- **6,31 visites** en moyenne
- **628,5 kg** apportés en moyenne
- **Moins de 0,5 %** de courriers d'insatisfaction
- Fréquentation : en baisse générale **de -43 à -59 %**
- Tonnages : **tous les flux en baisse -24 %** soit **-7154 tonnes traitées** :
 - Encombrants : **-36 %**,
 - Végétaux : **-22 %**,
 - Bois : **-20 %**,
 - Gravats : **-18 %**.
- Un solde de **-300 k€** de coûts évités
 - Coûts évités : **-340 k€** (baisse des tonnages)
 - Perte de recettes : **-40 k€**





Déploiement d'OPréVert

Objectif : détourner de nos déchèteries 2 000 tonnes de végétaux par an !

Ce projet a été mis en place pour favoriser la gestion sur place des branchages. Il répond également à l'interdiction de brûlage des végétaux sans saturer les déchèteries.

En 2019 le service de broyage des végétaux a connu une montée en puissance progressive selon les plateformes communales existantes et les demandes nouvelles avec le passage en régie de cette prestation (création d'un poste en avril 2019). Une première année satisfaisante qui augure d'un fort développement.

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES :

2 expérimentations sont soutenues par le SEMOCTOM : création de 2 plateformes de broyage et compostage à Targon et Créon. Ces 2 plateformes permettraient de valoriser les végétaux et les déchets alimentaires des particuliers, collectivités et professionnels. Ouvertures prévues en 2020.

BILAN 2019 :

- **19 plateformes opérationnelles** (+ 10 en devenir)
- **77 interventions**
- **368 heures travaillées**
- **162 tonnes évitées**
- **Soit 7 830 m³ = 390 caissons de 30 m³ en moins sur les routes**



Lancement d'une collecte séparée des biodéchets : détourner 30kg/hab des OMR: 500 tonnes !

2019 a été une année de forte mobilisation pour préparer et accompagner l'opération pilote de collecte des biodéchets sur 3 communes volontaires dans l'optique de déployer à terme ce dispositif sur l'ensemble du territoire. Lancement de la collecte en Janvier 2020 sur les 3 communes du secteur de Saint-Loubès (Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac et Beychac-et-Cailleau) pour un bassin de près de 17 000 habitants.

Avec l'arrivée de la collecte en porte à porte des déchets alimentaires, tout le dispositif de collecte a été modifié. En effet, la collecte des déchets alimentaires devient la collecte prioritaire avec un ramassage toutes les semaines. Les papiers et emballages restent collectés une fois tous les 15 jours en alternance avec les ordures ménagères résiduelles (bac noir). Cette collecte concernera environ 7 500 foyers et une centaine de professionnels, elle répond d'ailleurs à une obligation à fin 2023.

3 RÉUNIONS PUBLIQUES:
800 PERSONNES PRÉSENTES

1 700 ÉLÈVES SENSIBILISÉS

84 % DE FOYERS ÉQUIPÉS

60 PROFESSIONNELS ÉQUIPÉS

75% DE TAUX DE PRÉSENTATION

10,5 T COLLECTÉES PAR SEMAINE

La préparation du projet a duré 10 mois afin de revoir tous les circuits de collecte et pour intégrer une nouvelle modalité : la collecte robotisée, bi-compartimentée. Ce temps a également été employé pour équiper et sensibiliser les habitants des 3 communes, des animations se sont tenues durant la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) ainsi que des animations et spectacles dans les écoles et collèges avec la participation de « Planète Mômes » et l'association « Terre et Océan ».



Territoire zéro déchet zéro gaspillage : résultats

Le SEMOCTOM a contractualisé avec l'ADEME en 2016 un programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Celui-ci a pris fin le 31/07/2019.

L'action du SEMOCTOM pendant ces 3 années s'est articulée autour des axes suivants :

- Animer le projet et mobiliser les acteurs
- Développer l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource
- Connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux

3 objectifs étaient définis :

	Objectif (base 2015)	Résultats	Atteinte des objectifs
Réduction des DMA sur une période de 3 ans	-3%	-2,25%	75%
Taux global de valorisation (matière + organique + énergétique)	88%	88,66%	119%
Indicateur économique : Nombre de démarches EIT lancées	2	3	150%

Les objectifs du programme TZDZG ont été atteints car la mise en place du contrôle d'accès dès janvier 2019 a permis de réduire les apports en déchèteries et de supprimer les apports des habitants hors territoire.

Ce programme a permis de déployer des actions d'accompagnement d'acteurs économiques avec la collaboration avec la CCI Bordeaux.

C'est ainsi que les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) se sont développées, par exemple : une synergie s'est déployée entre 2 vignobles voisins pour traiter de la question des housses plastiques et des glassines (rouleaux support des étiquettes de bouteille). Ainsi chaque vignoble gère un des déchets pour les 2 propriétés et mutualise les coûts d'une presse à balle afin de recycler les matières plastiques.

Une année de forte mobilisation des acteurs économiques

Dans la continuité du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, le SEMOCTOM a choisi en 2019 de développer un programme d'actions autour de l'Écologie Industrielle et Territoriale et a été lauréat de l'appel à projet EITNA. Dans ce cadre et fort des éléments d'une étude de la CCI Bordeaux Gironde et des perspectives du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers, le SEMOCTOM a réalisé un diagnostic de son territoire. Ce dernier a été partagé avec les têtes de réseaux des différents acteurs (publics et privés) lors d'un séminaire qui s'est tenu à Haux en juin 2019.



À la suite de ce diagnostic le SEMOCTOM a mis œuvre un plan d'actions sur 2 ans s'articulant autour de 4 enjeux :

- **2 approches sur les gisements prioritaires :** la matière organique et les déchets du bâtiment
- **2 approches locales :** sur le secteur de Saint-Loubès et sur les parcs d'activités de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers

Ainsi 75 acteurs ont participé en 2019 à des ateliers d'intelligence collective pour imaginer des solutions autour de ces enjeux :

- **Atelier « déchets du bâtiment »** le 23 septembre
- **Atelier « Secteur de Saint-Loubès »** le 26 septembre
- **Atelier « pédagogie dans les démarches EIT »** le 30 septembre

L'objectif de ce projet EIT est de contribuer à l'émergence d'une dynamique de coopération entre les acteurs économiques du territoire, pour renforcer la compétitivité de chacun dans une logique de réduction de son impact environnemental.

Les différentes synergies pourront prendre la forme de mutualisations (de services, de ressources, d'équipements...) ou d'échanges (de matières, d'énergies...) et permettront ainsi à l'échelle du territoire de :

- Tendre vers une gestion optimisée des ressources non renouvelables,
- Réduire les déchets ultimes mis en enfouissement,
- Valoriser les déchets en tant que ressources.
- Encourager les circuits de proximité en privilégiant l'ancrage des activités et de l'emploi local



6. LES PROJETS 2020

Lancement et suivi de la collecte séparée des biodéchets

En Janvier 2020, les 3 communes du secteur de Saint-Loubès démarreront la collecte des restes alimentaires en porte à porte. Cette opération pilote répond à une disposition réglementaire de solution de tri à la source des biodéchets à mettre en œuvre au plus tard fin 2023.



Elle va permettre de tirer des enseignements sur :

- Le gisement et la captation des tonnages de restes alimentaires en déduction des ordures ménagères (réduction des coûts de traitement)
- Le temps de collecte et la duplication des moyens de collecte robotisés sur l'ensemble du territoire (optimisation de la collecte)
- L'acceptabilité du territoire et des usagers à un changement des pratiques avec des solutions d'apport volontaire des biodéchets

En parallèle, une recherche de solutions de traitement locales sera menée autour de plateforme de compostage de proximité avec le suivi de 2 expérimentations et une veille sur des solutions de méthanisation.

Construction des nouveaux équipements de transfert

Une étude a permis de configurer les nouveaux besoins en transfert en maîtrisant les risques incendie. Ainsi 2 équipements seront construits en 2020 : un bâtiment de sur-tri du bois et des encombrants sur l'ancien site du centre de transfert et un quai de transfert gravitaire pour les flux d'OMR, de Tri et de verre. Le permis de construire a été validé en janvier 2020 et les travaux devraient démarrer en Juin 2020 pour une livraison des installations début 2021. L'estimation des travaux s'élève à 3 650 k€.





Lancement d'une étude d'optimisation et de refonte des schémas de collecte

Pour poursuivre la modernisation du schéma de collecte et optimiser les coûts de collecte en constante augmentation, une étude sera lancée. Elle devra faire ressortir des pistes d'amélioration des collectes en termes de coûts (optimisation du service, nouvelles formes de collecte) d'amélioration des performances (déploiement du tri à la source des biodéchets, intégration de l'extension des consignes de tri, ...) et d'adaptation au territoire (différenciation entre les secteurs urbanisés et les secteurs très ruraux). Les conclusions seront à mettre en œuvre dès 2021 pour maîtriser les augmentations des coûts de traitement subis en 2020.

Mise en place en interne de la nouvelle charte du temps de travail

Celle-ci a été adoptée lors du comité syndical du 19 décembre 2019. La mise en œuvre est prévue tout au long de l'année 2020 avec également l'installation, le paramétrage et la formation autour de nouveaux logiciels métiers. Un logiciel temps et des badgeuses sont prévus au budget 2020 pour mieux mettre en œuvre les nouveaux cycles de temps de travail adoptés.

3 RÉUNIONS D'INFORMATION
16 GROUPES DE TRAVAIL
 SUR LE TEMPS DE TRAVAIL
39 AGENTS ASSOCIÉS



Orientations sur l'économie circulaire et l'accueil des nouveaux élus

En 2019, le SEMOCTOM a été retenu par l'ADEME pour un accompagnement à la labellisation du Référentiel Économie Circulaire. Celui-ci a permis d'élaborer un projet territorial autour des ressources et de l'économie circulaire qui constituera la feuille de route pluriannuelle du syndicat. À la suite d'un état des lieux de nos pratiques et actions, des orientations stratégiques seront à élaborer pour les 10 ans à venir et seront à valider en 2020.

Il est d'ailleurs prévu un parcours d'accueil autour de différents ateliers thématiques des nouveaux élus.





LES INDICATEURS

techniques

1. PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La prévention est la somme de toutes les actions permettant d'éviter et de réduire la production des déchets. Les objectifs de réduction ont été fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance verte (LTECV).

Rappel des objectifs :

- - 10 % de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020
- - 50% de déchets enfouis en 2025
- Obligation de tri à la source des biodéchets avant 2025 (restes alimentaires...)
- Atteindre 55% de recyclage, matière et organique des déchets (hors déchets dangereux et gravats) en 2020

Les actions réalisées en 2019

Le syndicat a conduit sur son territoire un programme d'actions visant à réduire les quantités de déchets collectés.

LE COMPOSTAGE

L'augmentation des demandes s'explique notamment par la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie. Au total sur le territoire, 29662 habitants pratiquent le compostage grâce à un équipement du SEMOCTOM.

Les retours des pesées réalisées par les foyers volontaires indiquent environ 58 kg/an et par habitant détournés de la poubelle ordinaire, soit un total de 1 720 tonnes détournées de l'incinération. En extrapolant, si la totalité des foyers compostaient, 6325 tonnes de déchets organiques seraient détournées de l'incinération.

612 COMPOSTEURS DISTRIBUÉS
+30 % PAR RAPPORT À 2018
27,2% DE FOYERS ÉQUIPÉS



Distribution gratuite de compost

Afin de renforcer le développement du compostage sur le territoire, le SEMOCTOM a organisé deux distributions gratuites de compost sur les déchèteries de Saint-Loubès, Saint-Léon et de Béguey à l'occasion de la journée mondiale de la Terre le 20 avril et lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets au mois de Novembre.

150 TONNES DISTRIBUÉES
350 PERSONNES SENSIBILISÉES





LE BROYAGE DES BRANCHAGES

Depuis 2018, un service de broyage en régie est proposé sur des plateformes communales recevant les branchages des habitants. Ce service est destiné à détourner les branchages des déchèteries. En effet, chaque jour d'intervention permet d'éviter environ 100m³ de branchages apportés et donc de supprimer la rotation de 3 caissons, soit pour 2019 un évitement de 231 caissons.

Le broyage permet également de favoriser l'utilisation *in situ* du broyat produit. Les communes et les habitants peuvent l'utiliser gratuitement pour des pratiques de jardinage au naturel, évitant ainsi l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette pratique permet également de lutter contre le brûlage des végétaux, interdit en Gironde.

**7 910 M³ DE BRANCHES
APPORTÉES**

164 TONNES DE BROyat PRODUIT

77 JOURS D'ACTIVITÉ

**19 PLATEFORMES
EN FONCTIONNEMENT**

INFORMATION ET MOBILISATION AUTOUR DE LA TARIFICATION INCITATIVE

4 communes appartenant à la CDC Convergence Garonne sont concernées par la redevance incitative : Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions et Cardan.

Dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui prévoit un déploiement de la tarification incitative à 15 millions d'habitants en 2020 puis 25 millions en 2025, le SEMOCTOM a organisé deux réunions d'information à destination des élus sur les « Tarifications Incitatives », l'une à Capian au titre de la CDC du Créonnais le 19 février 2019 et l'autre à Libourne au titre de la CALI le 25 mars 2019.

LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Le SEMOCTOM conduit régulièrement sur son territoire des modules de sensibilisation en milieux scolaires et périscolaires. Nous intervenons à la demande des enseignants pour sensibiliser les élèves à l'environnement et à la prévention des déchets. L'opération « je trie à l'école » s'accompagne de l'élaboration d'outils d'information sur les consignes de tri (calendriers...) et de sensibilisation (plaquettes, affichettes...). Ces interventions abordent les thèmes du développement durable (réduction des déchets à la source, bonnes pratiques de tri des matériaux recyclables et compostage individuel...).



Les séances sont centrées sur la question des gestes que les enfants peuvent réaliser (création d'un jeu baptisé «il vaudrait mieux»); ce qui permet d'associer à un certain type de produit les gestes de prévention à accomplir pour éviter l'apparition de ces déchets. Les interventions intègrent également un volet «gestion des bio-déchets» qui trouvent dans le programme une application concrète et immédiate.

Le SEMOCTOM a également participé à l'opération «Nettoyage des rues» organisé par le collège de Créon (8^e édition): 50 élèves ont participé à cet évènement.

Des animations et des spectacles autour de l'avenir des déchets se sont tenus également durant la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets)

17 ANIMATIONS

900 ENFANTS SENSIBILISÉS

dans les écoles et collèges des communes de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Loubès et Beychac-et-Cailleau avec la participation de «Planète Mômes» et l'association «Terre et Océan».

108 ANIMATIONS ET FESTIVALS

Chaque année le SEMOCTOM participe à des animations et accompagne des manifestations culturelles et sportives en apportant son soutien logistique pour la collecte sélective des déchets. Ces manifestations ont aussi été l'occasion de proposer aux habitants d'élargir leurs pratiques du tri des matériaux à recycler en dehors de leur domicile.

Le SEMOCTOM a fait appel à l'association AREMACS pour accompagner le festival Chapitoscope à La Sauve les 25 et 26 mai 2019: sensibilisation autour de la problématique du tri des déchets et accompagnement à la collecte sélective.

AREMACS a présenté également son «vélobroyeur» et fait participer les festivaliers au broyage des déchets alimentaires.

33 ANIMATIONS

**75 MANIFESTATIONS
ACCOMPAGNÉES**

36,8 TONNES COLLECTÉES

dont 12,20 % de déchets recyclés

**1,70 TONNES ÉVITÉES PAR
LES ÉCO-GESTES**

**250 000 DE GOBELETS
PLASTIQUES ÉVITÉS**



LES OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION SEDD ET SERD

Animations:

Saint-Sulpice-et-Cameyrac le 23 novembre 2019.

Bilan : 70 personnes sensibilisées (couches lavables, zéro déchet, collectif Saint-Loubès en transition, collecte des biodéchets, construction d'une lasagne...).

**25 KITS DE PLANTES
À CROISSANCE LENTE ONT
ÉTÉ DISTRIBUÉS.**



Résultats obtenus

27,2% DE FOYERS
équipés en composteurs

612 COMPOSTEURS DISTRIBUÉS

13 434 TOTAL DE FOYERS
équipés depuis 2006

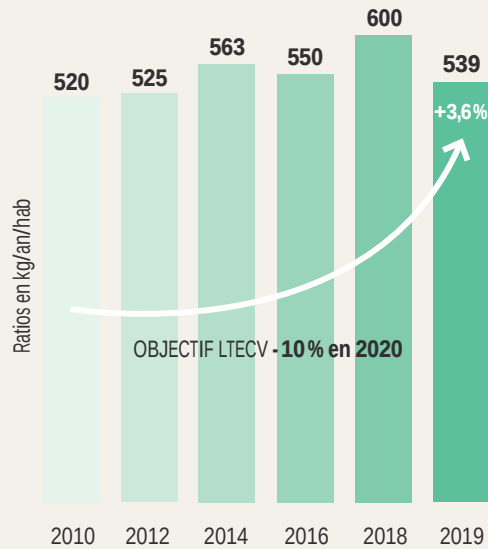
- 1 720 TONNES
de matières organiques détournées

108 MANIFESTATIONS
accompagnées soit 123 000 personnes touchées

2 334 PERSONNES
sensibilisées à la prévention et au tri des déchets

+ 3,6% INDICE
de réduction des déchets

Évolution des DMA en kg/an/hab



Les projets 2020

MARS 2020

Partenariats

Développement de partenariats autour de la récupération d'objets et de matériaux en déchèteries.

Feuille de route Économie Circulaire

Adoption de la feuille de route économie circulaire comme stratégie politique du SEMOCTOM pour un territoire d'économie circulaire à 2030.

JUIN 2020

En route vers l'Économie Circulaire

Candidature à la labellisation Économie Circulaire.

DÉCEMBRE 2020

Objectif prévention et valorisation des déchets verts (OPréVert)

Mise en fonctionnement de 10 nouvelles plateformes de broyage communales.

2. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'organisation du service

L'ensemble des collectes des déchets s'effectue principalement en régie à l'exception des ordures ménagères.

Mode d'organisation	Type de déchet	Mode de gestion	Fréquence	Mode de collecte	Transport	Traitement
 PORTE À PORTE	Ordures ménagères	82 % en régie — 18 % par prestataire privé	1 fois par semaine (85 communes) — 2 fois par semaine (1 commune)	Bacs pucés individuels ou points de regroupement	82 % en régie — 18 % par prestataire privé	100 % PAR PRESTATAIRE PRIVÉ
	Recyclables hors verre	100 % en régie	1 fois tous les 15 jours		100 % en régie	
	Verre	100 % en régie sur 5 communes	1 fois par mois	Bacs pucés individuels	100 % en régie	
 APPORT VOLONTAIRE	Verre	100 % en régie	—	201 PAV (1 borne pour 542 habitants)	100 % en régie	
	Textile	100 % par prestataire privé		92 PAV	100 % par prestataire privé	
 DÉCHETERIE	Jusqu'à 20 catégories de déchets différents triés	100 % en régie	—	6 déchèteries	85 % en régie — 15 % par prestataire privé	

Le schéma de collecte



BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE

49 376 foyers et 331 points de regroupement de bacs collectifs

2 136 Non ménages dont :

- 85 Communes
- 20 Établissements Publics
- 4 Collèges et 1 Lycée
- 2026 professionnels



Les résultats par flux

LES ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉSIDUELLES

Le flux d'OMR représente 43% des tonnages collectés. Les tonnages des OMR collectés ont augmenté de + 2,55% entre 2018 et 2019. On peut constater une forte baisse des OMR entre 2010 et 2016 (-7%) mais une recrudescence de celle-ci dès 2017, corrélée avec la reprise économique.

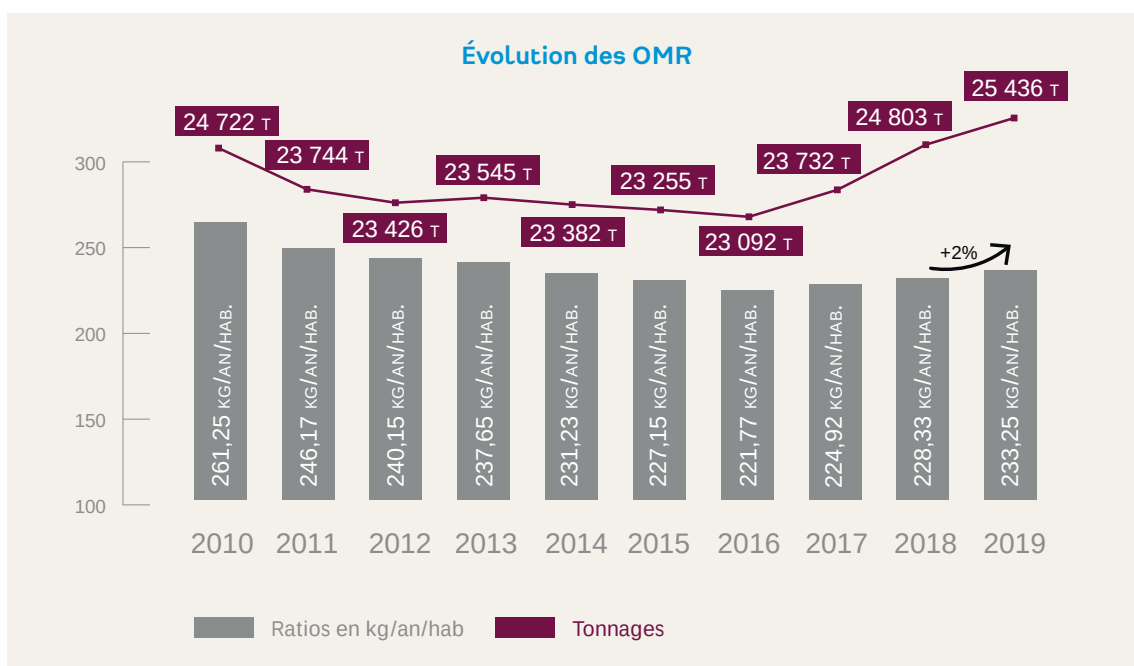
Cette tendance est confirmée par l'évolution des ratios. Ils sont en baisse entre 2010 et 2016 ce qui peut être attribué aux actions menées dans le cadre du programme local de prévention et également par

233 KG/AN/HAB.

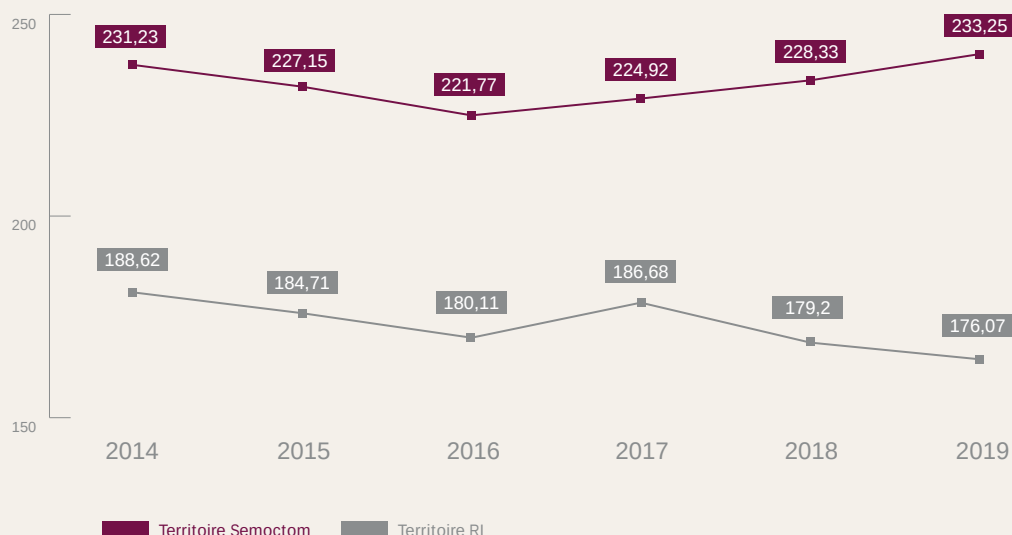
270 KG/AN/HAB. de moyenne nationale

25 436 TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES TRAITÉES EN 2019

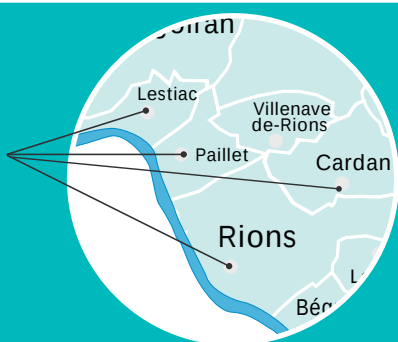
les effets induits de la crise économique sur la production de déchets. Cependant, le niveau d'OMR/habitant a connu une augmentation depuis 2017 liée à la reprise économique pour atteindre en 2019, un ratio par habitant équivalent à celui de 2014. On constate bien une reprise de la production des OMR qui est à enrayer.



Évolution des OM collectées en kg/hab/an



Communes à la redevance incitative



Le secteur des 4 communes en RI présente des ratios en ordures ménagères résiduelles inférieurs à la moyenne globale du syndicat (176 kg/an/hab. au lieu de 233 kg/an/hab.) : -57 kg/an/hab. soit -24,47 %.

En 2019 la commune de Cardan a changé de mode de financement du service passant de la TEOM à la RI.

Le Traitement des Ordures Ménagères :

En 2019, le SEMOCTOM a 2 prestataires pour le traitement de ses ordures ménagères par incinération et par enfouissement : SUEZ et VÉOLIA.

Incinération avec valorisation énergétique :

2 sites de traitement :

- ASTRIA (SUEZ) implantée à Bègles (19 160 tonnes) soit 77 %
- RIVE DROITE ENVIRONNEMENT (VÉOLIA) implantée à Cenon (5577 tonnes) soit 23 %

24 737 TONNES :
TOTAL ORDURES MÉNAGÈRES
INCINÉRÉES EN 2019



Capacité annuelle ASTRIA : 273 000 tonnes/an.

La valorisation énergétique issue de l'incinération des ordures ménagères :

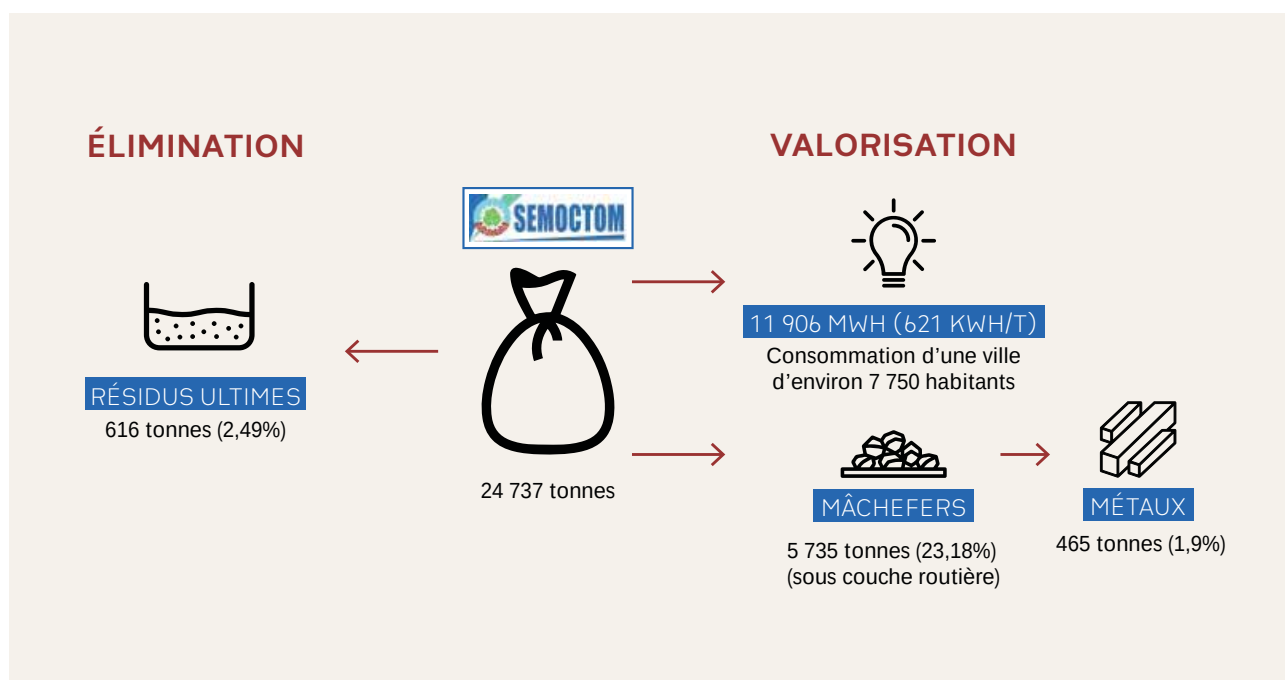
La valorisation énergétique par combustion produit de l'électricité. La chaleur dégagée par l'incinération des déchets ménagers est récupérée et transformée en énergie.

Les matériaux issus de la combustion sont également valorisés. Les mâchefers sont traités pour être ensuite utilisés dans les travaux publics comme sous couches routières ou remblais évitant ainsi des prélèvements de matières premières dans le milieu naturel.

L'acier et l'aluminium sont réutilisés en sidérurgie.

Compte tenu des arrêts techniques d'ASTRIA, une petite partie des OMR a été mise à l'enfouissement dans deux Centres d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux pour un tonnage de 699 tonnes.

- SOVAL (VÉOLIA) implantée à Lapouyade (649 tonnes)
- SOTRIVAL (SUEZ) implantée à Clérac (50 tonnes)



LES RECYCLABLES HORS VERRE

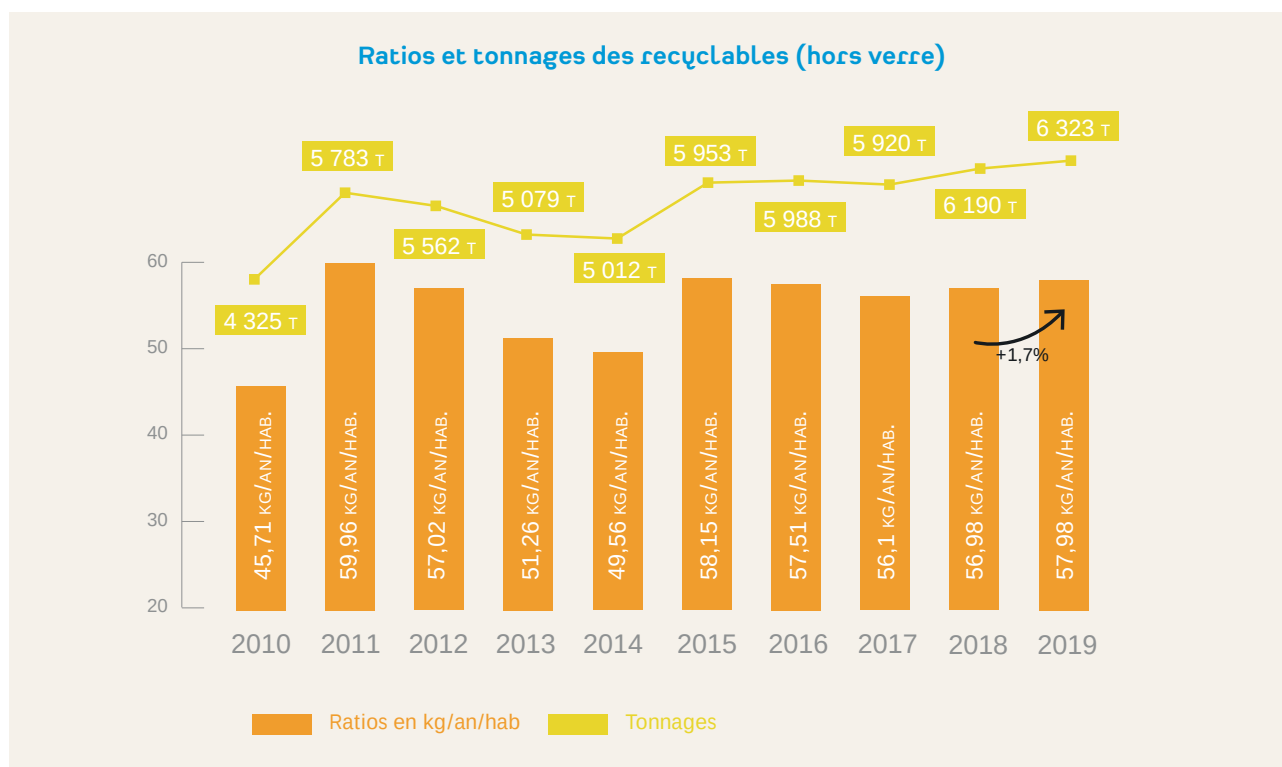
Les Recyclables (hors verre) collectés en porte à porte (et quelques bornes d'apport volontaire) ont connu une augmentation de + 2 % entre 2018 et 2019 mais en recul par rapport aux années précédentes. Dans le même temps, les ratios par habitant connaissent également une évolution positive plus faible + 1,7 % en 2019. Sur le temps de 2010 à 2019, cette évolution se monte à + 27 %. Le taux de refus, c'est-à-dire la qualité du tri, se détériore et atteint 19 % en 2019 (+ 26,63 % par rapport à 2018). Du fait de la progression de vente en ligne, il apparaît une proportion des cartons bruns en entrée de centre de tri en augmentation forte et cela entraîne des problèmes de tri et de surcoûts de cette matière. Des actions de sensibilisation seront à programmer pour améliorer la qualité du tri et engager un détournement des cartons vers les déchèteries.

Quelques points d'apports volontaires pour les 5 matériaux recyclables (cartons d'emballage, journaux-magazines, plastique, acier et aluminium) subsistent sur le territoire :

- 2 conteneurs pour le papier/cartons et briques sur les communes de Camblanes-et-Meynac et de Baurech
- 1 conteneur pour le plastique et pour les emballages ménagers en acier et en aluminium sur Baurech

58 KG/AN/HAB.

48 KG/AN/HAB. DE MOYENNE NATIONALE



Tonnages et filières de valorisation des matériaux dans le centre de tri COVED

Matériaux	Tonnages 2019	Kg/an/hab	Évolution en tonnages 2018/2019	Prestataire recycleurs
Journaux-magazines (papiers mélangés)	2 388,95	21,91	-15,87 %	UPM du 01/01/19 au 31/10/19 et COVED du 01/10/1 au 31/12/19
Cartons d'emballages ménagers (EMR)	1 807,71	16,58	+19,19 %	Revipac
Plastiques (Pet Foncé/PEHD/Pet clair)	579,73	5,32	+5,54 %	Suez/Véolia/ Coved
Acier	211,00	1,93	-6,51 %	Decons
Tetra-briques alimentaires	93,04	0,85	+34,84 %	Véolia
Aluminium	22,55	0,21	-13,17 %	Suez
Refus de tri (enfouissement ou CSR)	1 219,95	11,19	+26,63 %	Véolia
TOTAL TONNAGES VALORISÉS	6 323			

TAUX DE REFUS: **19,3 %** EN 2019.

LE VERRE

La collecte du verre est principalement réalisée en apport volontaire. 201 PAV (1 borne pour 542 habitants).

Le verre connaît une évolution constante entre 2010 et 2019, avec une augmentation mais moins marquée qu'en 2018. Cette évolution est constatée depuis 2016, année depuis laquelle le parc des bornes d'apport volontaire a été remis en état ; ainsi que la création d'une mission de ramassage et nettoyage en pied de bornes à verre réalisé par une équipe dédiée selon une fréquence régulière.

Par ailleurs, il existe une collecte du verre en porte à porte réalisée sur 5 communes 1 fois par mois.

852 TONNES

22 550 HABITANTS DÉSSERVIS

Valorisation du verre d'emballage : il est recyclé à 100%. Il est regroupé sur Saint-Léon avant d'être acheminé vers IPAQ (Izon) pour être valorisé.

3 760 TONNES

34,48 KG/AN/HAB.

29 KG/AN/HAB.

MOYENNE NATIONALE



Ratios et tonnages du verre





LES TEXTILES

La collecte des vêtements usagés est réalisée par l'association ACTIFRIP (Saint-André-de-Cubzac) dans le cadre d'un marché public en 2019.

Au total, 92 conteneurs de récupération des vêtements usagés sont installés sur l'ensemble du territoire. La mise en œuvre de ce dispositif s'inscrit dans une démarche de développement durable en participant à la diminution des ordures ménagères résiduelles, au réemploi et au recyclage.

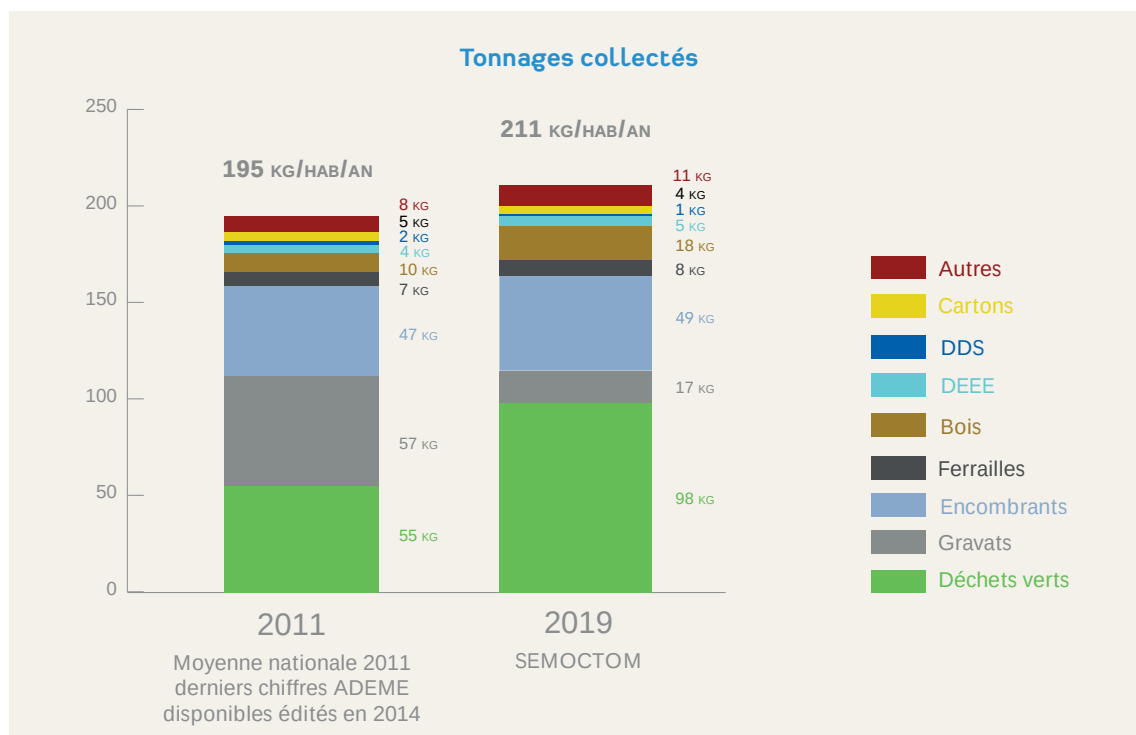
96% des textiles sont valorisés dont 65% réemployés et 23% de chiffons d'essuyage, effilochage et plume plastique pour calage carton et 10% de refus.



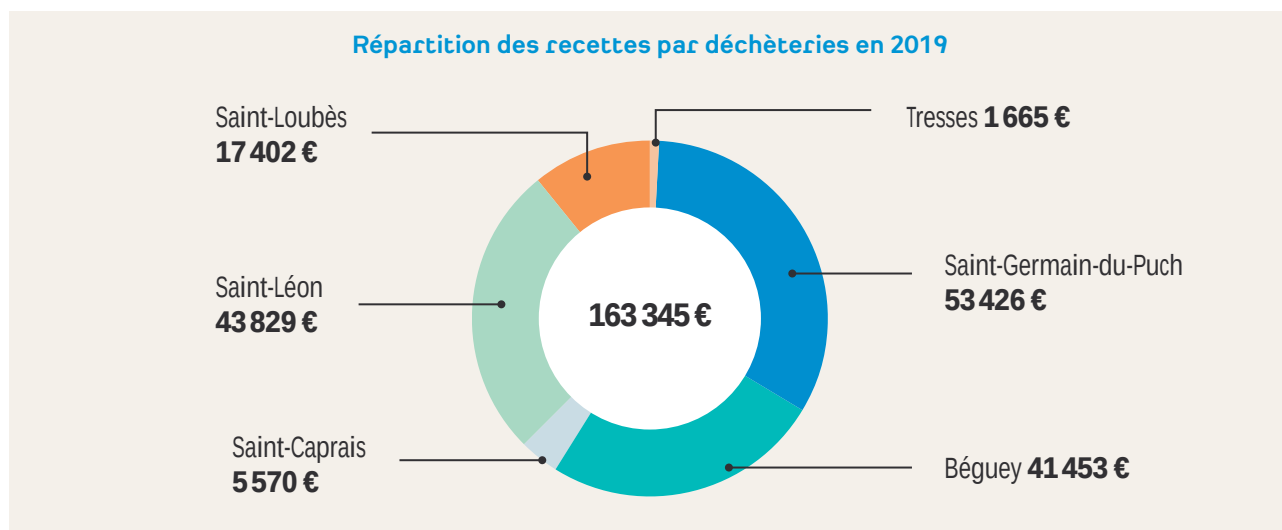
3,9 KG/HAB/AN COLLECTÉS
11 KG/HAB/AN GISEMENT NATIONAL

Année	Total conteneurs	Total population	Total tonnes	Kg/an/hab
2018	97	108 628	344	3,2
2019	92	109 052	424	3,9

LES DÉCHÈTERIES



6 DÉCHÈTERIES - TOTAL : 22 979 TONNES (-24%)



Les flux en déchèteries sont en forte baisse et ce grâce à la mise en service du contrôle d'accès. 2 déchèteries ont également été interdites aux professionnels : Tresses et Saint-Loubès du fait de la proximité de déchèteries privées.

Au-delà des tonnages, la fréquentation de ces équipements a fortement diminué réduisant de moitié le nombre de visites et permettant aux agents d'accueil

d'assurer un meilleur accompagnement des habitants pour le tri. Les déchets collectés en déchèteries représentent désormais 40% du total des déchets collectés par le SEMOCTOM en 2019.

DÉCHETS VERTS : 46 %
ENCOMBRANTS : 23 %

Les apports en déchèteries ont chuté passant à 22979 tonnes en 2019 pour 30348 t. en 2018, soit une évolution de -24,3% et 210,7 kg/hab (pour 279 kg/hab en 2018) ce qui représente une diminution de 6000 tonnes des volumes traités. La plus forte baisse enregistrée est celle des encombrants (-36%) qui a généré un impact environnemental favorable en permettant une baisse de l'enfouissement. Dans le détail, les végétaux

baissent très fortement (-22%), suivis de près par les cartons, la ferraille, le bois et les gravats. Le contrôle d'accès est le facteur majeur de la baisse des végétaux, mais il est à noter le succès des plateformes de broyage communales qui ont permis de détourner 162 tonnes en 2019 pour 77 interventions et sur 19 plateformes en fonctionnement, soit 390 caissons de 30m³ en moins sur les routes.

Apports en déchèteries

Flux	Tonnages collectés	Évolution 2018/2019	Kg/hab/an	Lieux de traitement	Valorisation
Déchets verts	10 649	-21,66 %	97,65	PAPREC AGRO (33)	Compost et bois énergie
Encombrants	5 395	-36,15 %	49,47	ISDND Clérac (33)	Enfouissement biogaz
Bois	1 934	-19,84 %	17,74	EGGER (40)	Aggloméré, panneaux de particules et bois énergie
Gravats	1 874	-18,08 %	17,19	GTPP / BRANGEON RECYCLAGE (33)	Remblai
Ferrailles	928	-19,85 %	8,51	DERICHEBOURG / OPLN (33)	Métaux
DEA Ameublement	932	-7,06 %	8,55	ECO-MOBILIER / Val Plus (40)	Recyclage matière
DEEE	566	-18,17 %	5,19	ECOLOGIC / Envie (33)	Dépollution, Recyclage métaux
Cartons	398	-28,47 %	3,65	REVIPAC (papeterie de Bègles et Smurfit Kappa)	Cartons
DDS	105	+65,73 %	0,96	ECO-DDS Pena Environnement	Dépollution
Huiles de vidange	42	-26,81 %	0,38	SEVIA-SRRHU (33)	Régénération
Déchets de plâtre	88	+343,13	0,80	SINIAT (33)	Plaques de plâtre
Pneus	18	-13,48 %	0,17	ALLIAPUR	Valorisation matière (60 %) Valorisation énergétique (40 %)
Livres	20,80	+116,46 %	0,19	LE LIVRE VERT (33)	Revente et recyclage matière
Piles - accumulateurs	4	-38,25 %	0,04	COREPILE	Dépollution
Batteries	5	-22,61 %	0,05	OPLN	Dépollution
Capsules Nespresso	10	+69,83 %	0,09	SUEZ/VALPLUS (33)	Recyclage
Huiles alimentaires	5	+77,93 %	0,05	VALOPREST	Réutilisation
Lampes- Néons	2,47	+110,94 %	0,02	RECYLUM	Dépollution
Radiographies	1,26	+230,79 %	-	RHONE ALPES ARGENT	Dépollution
Cartouches et toner (depuis 2019)	0,95	-	0,01	ECOTAURUS / CORE LANDES PYRENEES	Dépollution

Déchets acceptés en déchèteries

	Saint-Léon	St Germain-du-Puch	Saint-Caprais-de-Bordeaux	Béguey	Saint-Loubès	Tresses
Jours d'ouverture	5,5 j/7	5 j/7	5,5 j/7	5,5 j/7	5,5 j/7	5,5 j/7
Nombre de visites	21 435	31 411	40 311	24 114	24 508	29 129
Déchets verts	x	x	x	x	x	x
Encombrants	x	x	x	x	x	x
Bois	x	x	x	x	x	x
Gravats	x	x		x	x	
Ferrailles	x	x	x	x	x	x
DEA Ameublement	x	x		x	x	
DEEE	x	x	x	x	x	x
Cartons	x	x	x	x	x	x
DDS	x	x	x	x	x	x
Huiles de vidange	x	x	x	x	x	x
Déchets de plâtre	x			x	x	
Pneus	x	x	x	x	x	x
Livres	x	x	x	x	x	x
Piles-accumulateurs	x	x	x	x	x	x
Batteries	x	x	x	x	x	x
Capsules Nespresso	x	x	x	x	x	x
Huiles alimentaires	x	x	x	x	x	x
Lampes-Néons	x	x	x	x	x	x
Radiographies	x	x	x	x	x	x
Cartouches et toner (depuis 2019)	x	x	x	x	x	x
Accueil des professionnels	oui	oui	non	oui	non	non

Les actions

LA MISE EN PLACE DU CONTRÔLE D'ACCÈS

Le SEMOCTOM a mis en place un système de contrôle d'accès en déchèterie le 02/01/2019.

L'accès aux déchèteries y est gratuit pour les particuliers du territoire dans la limite de 2 critères combinés :

- un nombre de passages annuels fixé à 20
- un poids total maximal annuel fixé à 3 tonnes

Impacts du contrôle d'accès :

Nombre de visites : 170 908 en 2019 soit -46 % par rapport à 2018

Tonnages : 22 979 en 2019 soit -24% par rapport à 2018

LA FERMETURE AUX PROFESSIONNELS DE 2 DÉCHÈTERIES

Interdiction de 2 déchèteries aux professionnels Tresses et Saint-Loubès, sur cette dernière, emploi d'un gardien avec chien sur une durée 6 mois. La fermeture de ces 2 déchèteries aux professionnels a contribué à la baisse des tonnages. Les déchèteries privées de Pompignac et de Sainte-Eulalie ont vu la part de professionnels inscrits doubler.

LES ZONES DE GRATUITÉ

En 2019, le réemploi a connu une évolution très importante, avec la mise en place d'espaces de réemploi sur toutes les déchèteries soit sous la forme de zones de gratuité journalières soit avec l'installation de containers maritimes.

Ce fut le cas de la déchèterie de Saint-Caprais ramenant le nombre de déchèteries équipées à 4 (Saint-Germain-du-Puch, Béguey, Saint-Caprais-de-Bordeaux et Saint-Léon).

AMÉLIORATION DU SERVICE EN DÉCHÈTERIE

Afin d'offrir plus de services aux usagers, le SEMOCTOM a modifié les horaires de la déchèterie de Saint-Loubès à compter du 15/07/19 comme suit :

- Ouverture de la déchèterie le lundi après-midi de 13h15 à 18h15
- Ouverture du mardi au samedi plus tôt : 9h15 (au lieu de 10h)
- Conservation de la fermeture entre 13h et 14h.

Travaux mise en place de barrières, bornes de lecture de codes-barres sur les déchèteries.

Mise en place d'un système de sécurité, caméras vidéo surveillance sur la déchèterie de Saint-Loubès.

Création de nouvelles filières de récupération sur les déchèteries :

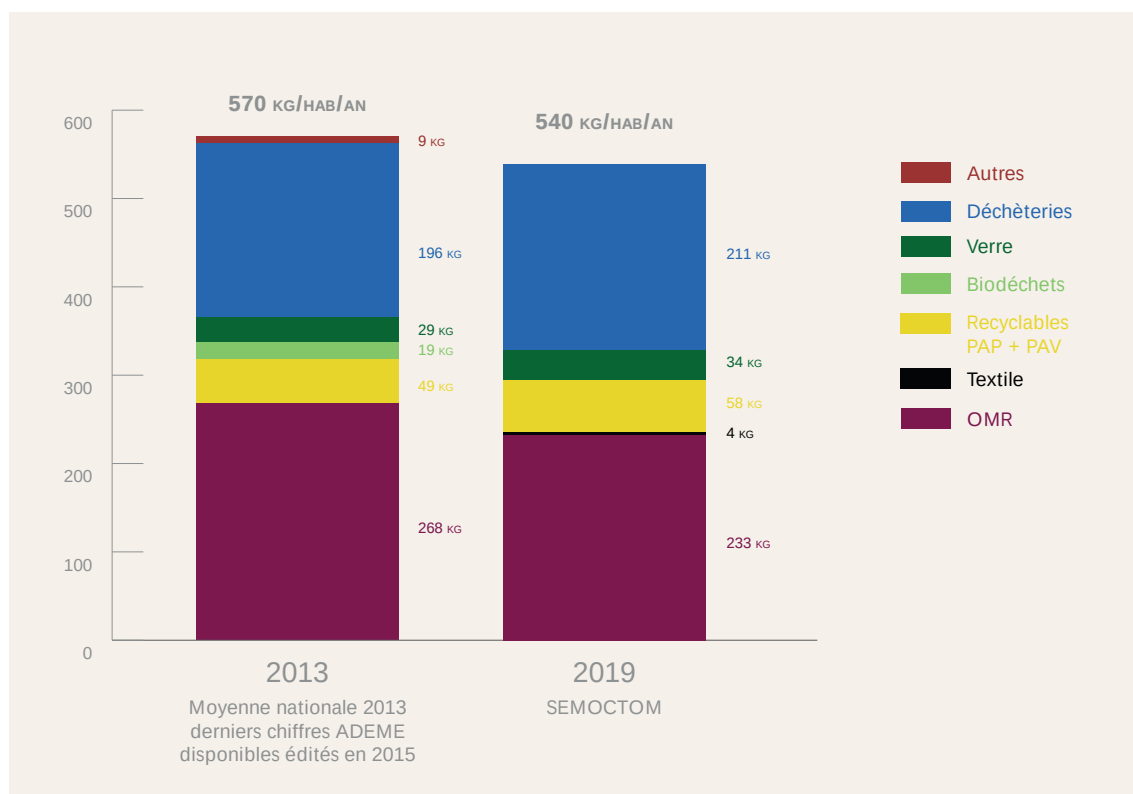
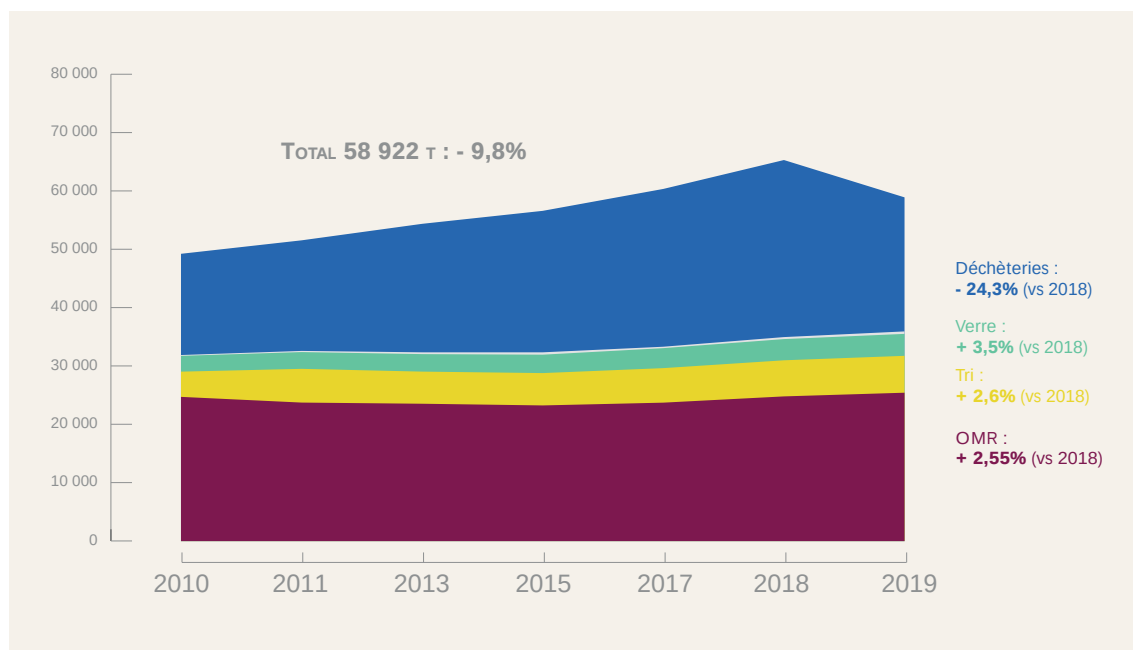
- Récupération des cartouches et des toners
- Mise en place d'une benne à plâtre sur les déchèteries de Béguey et de Saint-Loubès



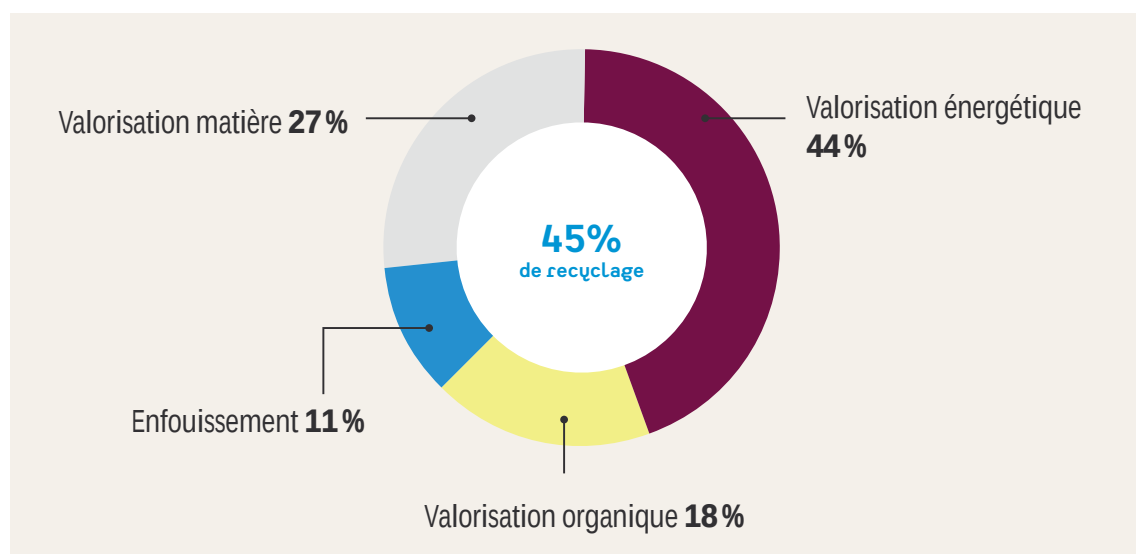
Synthèse des tonnages

La production totale des déchets a fortement diminué (-9,8%) et revient à un niveau légèrement supérieur à celui de 2016, en sachant qu'à cette période, la commune de Lignan-de-Bordeaux ne faisait pas partie du périmètre. Le contrôle d'accès est un réel succès dans la baisse des tonnages en déchèteries.

En revanche, il est à noter que les collectes sélectives en porte-à porte ont augmenté (+2,6%). Concernant les ordures ménagères, le rythme reste soutenu et devient préoccupant (+2,55%). **Des tonnages totaux à la baisse : 58 922 tonnes (65 320 t. en 2018) soit une évolution de -9,8%.**



La valorisation des déchets

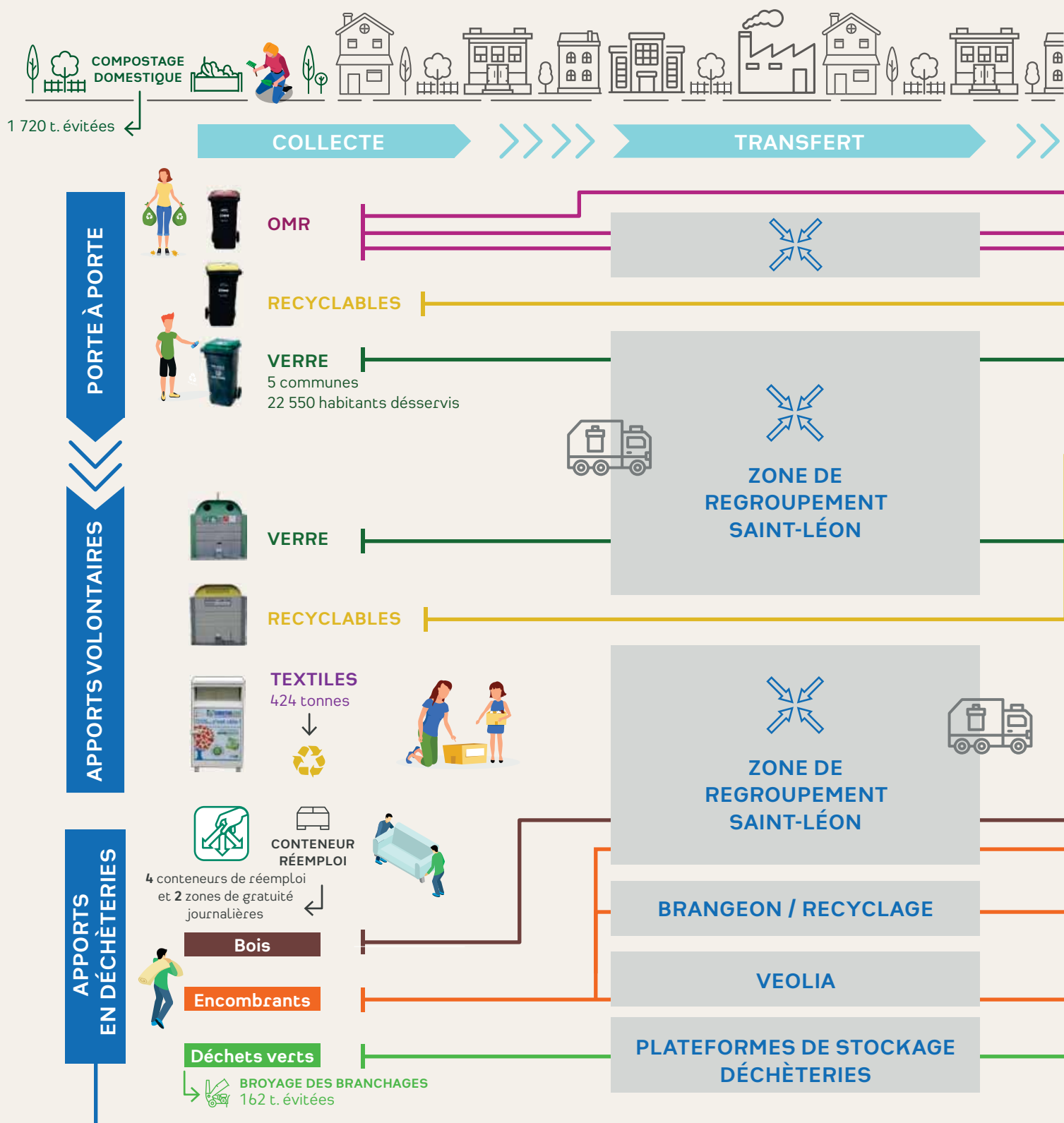


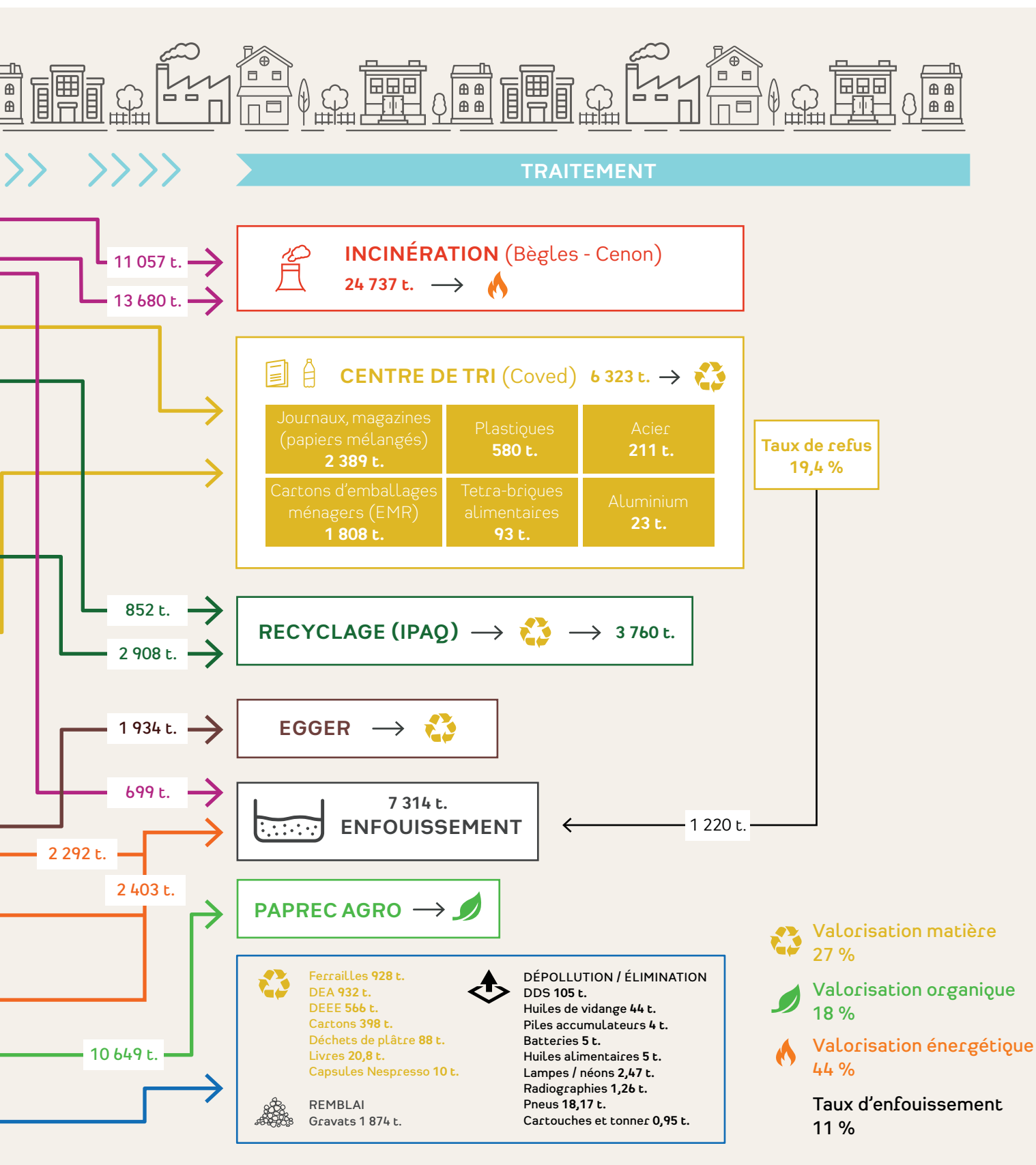
Rappel Objectifs LTECV : 55 % de recyclage en 2020.

Les projets 2020



3. SYNOPTIQUE DES FLUX EN 2019







LES INDICATEURS

financiers

1. DONNÉES BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2019

L'incendie du centre de transfert : des coûts qui ont impacté les résultats financiers.

Cet événement survenu dans la nuit du 03 Août 2018 a entraîné des coûts supplémentaires d'exploitation par le transfert dans la journée des déchets collectés, stockage du bois en extérieur et aucun stock autorisé dans l'enceinte du centre de transfert.

Les tournées ont dû être revues et cela a entraîné des augmentations de kilomètres parcourus et des heures de travail supplémentaires. Les dépenses supplémentaires s'élèvent à 533 932 € pour l'année 2019.

Il est toutefois important de noter qu'aucun impact n'a été perçu par les habitants durant toute la phase de réorganisation. La qualité du service public a ainsi été maintenue.

Ces derniers progressent chaque année en fonction des projets développés par le syndicat avec une politique de renouvellement régulier du parc roulant (BOM, polybennes, semi-remorques) afin de conserver un âge moyen suffisamment jeune pour éviter des réparations trop lourdes.

En 2019, le projet de collecte des biodéchets a également mobilisé des investissements importants avec l'achat de bacs de collecte, de bornes d'apports volontaires et également la commande d'une benne robotisée bi-compartmentée pour un montant total de 841 100 €.

Un investissement important a été finalisé en 2019 avec l'achat du terrain de Tresses en attente depuis de nombreuses années. Un réaménagement des déchèteries a été réalisé (voierie, aire de stockage et deuxième pont bascule sur Saint-Loubès).

Investissement

DÉPENSES

En investissement, la prévision 2019 de 8 513 053,21 € a été réalisée à hauteur de 4 855 478,63 € (intégrant les restes à réaliser) pour les dépenses (85,41% sans les crédits du centre de transfert) et pour les recettes de 4 408 235,86 € (79,96 %). Les investissements ont progressé de 23,13 % par rapport à 2018.

2 BOM ACHETÉES

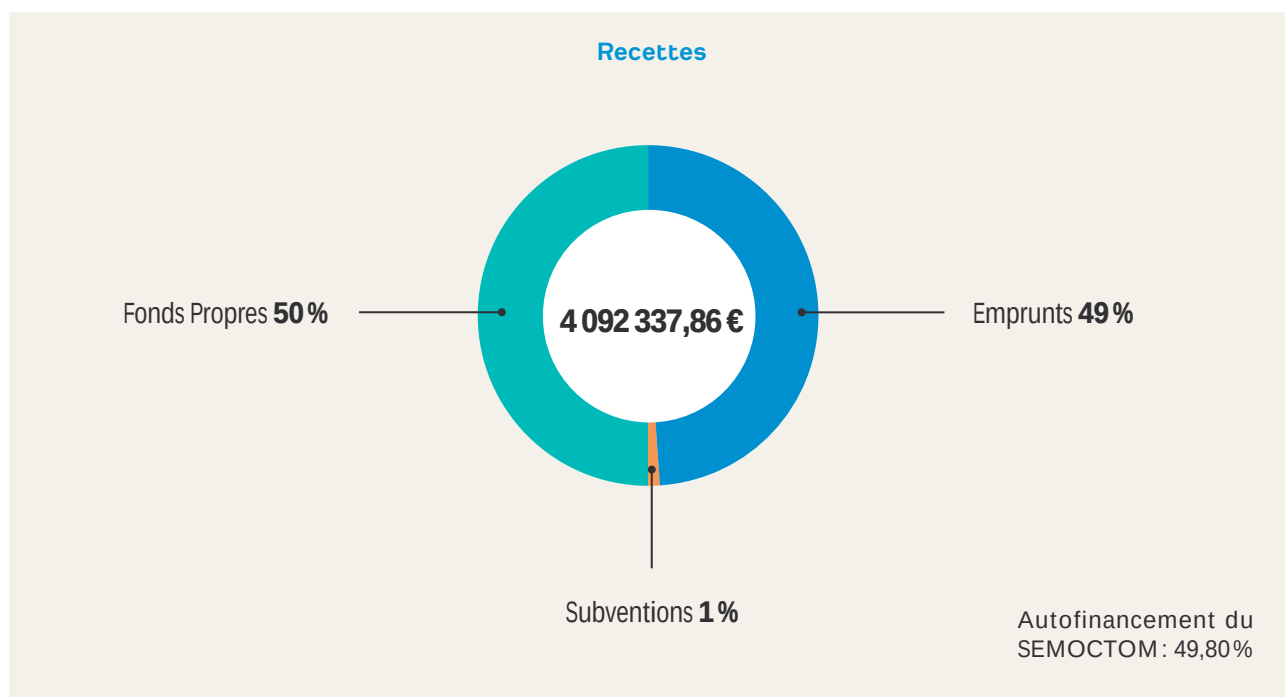
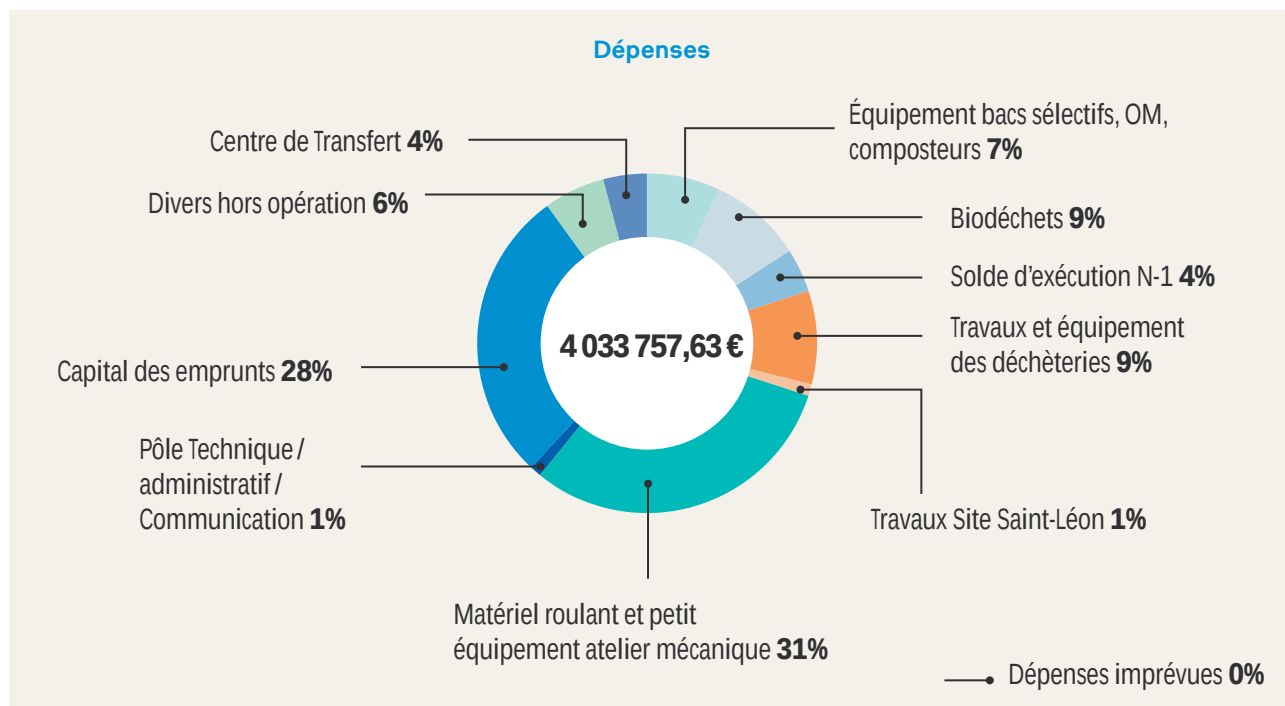
1 CHARGEUR

1 PELLE

1 POLYBENNE

2 MAXICITY (LIVRÉS EN JANVIER)





Total avec RAR : 4 408 235,86 € soit un taux de réalisation de 79,96%.

Fonctionnement

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 sont en augmentation par rapport à 2018 (+ 3,68%) y compris les surcoûts dus à l'incendie. Cette augmentation s'explique par :

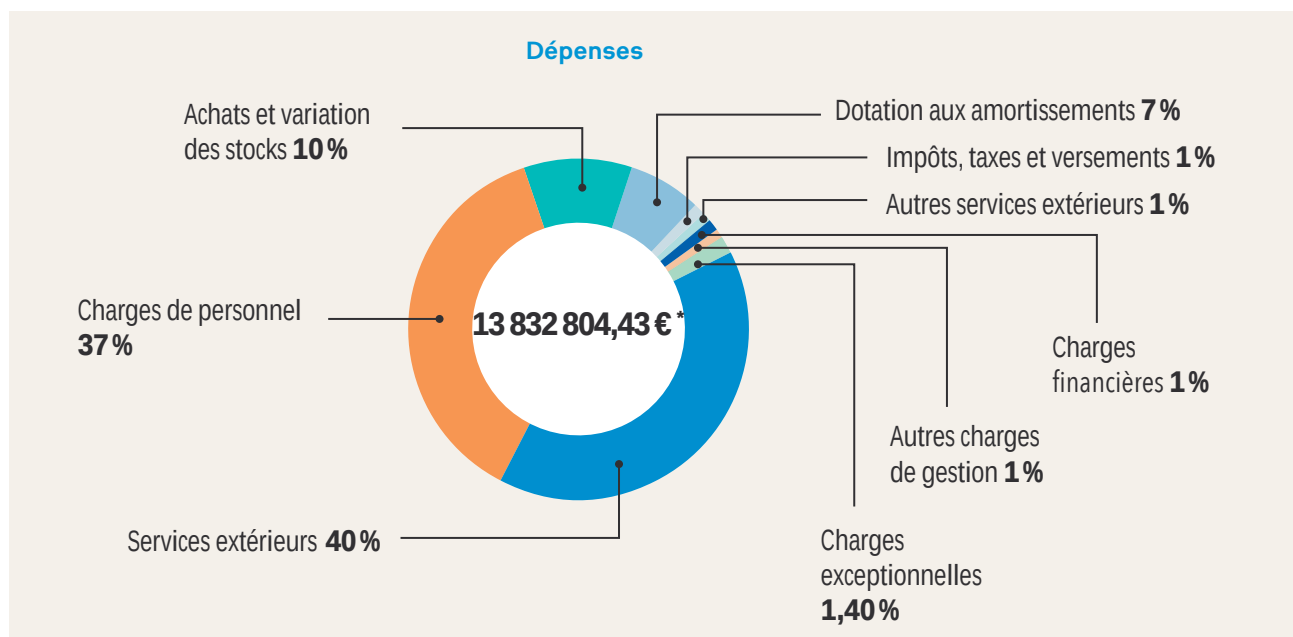
- l'augmentation des ordures ménagères collectées et traitées en 2019 (+ 2,5%) qui représente une augmentation de + 65 000 €.
- la hausse des litres de carburants consommés : une hausse pour les collectes en porte à porte des suites de l'incendie (29 700 €).
- l'augmentation des charges de personnel + 312 000 € du fait du besoin de renforts pour le contrôle d'accès, de la création de postes après une analyse des besoins et une résorption des contrats précaires et de la régularisation des temps de travail et rattrapage des congés et RTT accumulés. La charge du personnel est liée notamment à la réorganisation due à l'incendie.

Les dépenses de fonctionnement ont été limitées par la mise en place du contrôle d'accès dans les déchèteries, entraînant une baisse significative des tonnages apportés. Cette baisse a eu un impact sur les dépenses de fonctionnement par des coûts évités de près de 343 k€.

- Les encombrants - **3000 t. soit - 258 500 €**
- Les végétaux - **2950 t. soit - 68 070 €**
- Le bois - **480 t. soit - 16 400 €**

La baisse des tonnages a également eu un impact sur une perte de recettes sur le flux ferraille (230 t. en moins représentant - 138 500 €).

Au final, le projet contrôle d'accès présente un solde de coûts évités de près de - 205 k€.



* dont 533 931,84 € liés au surcoût dû à l'incendie du centre de transfert.

Tableau des tiers (principaux prestataires)

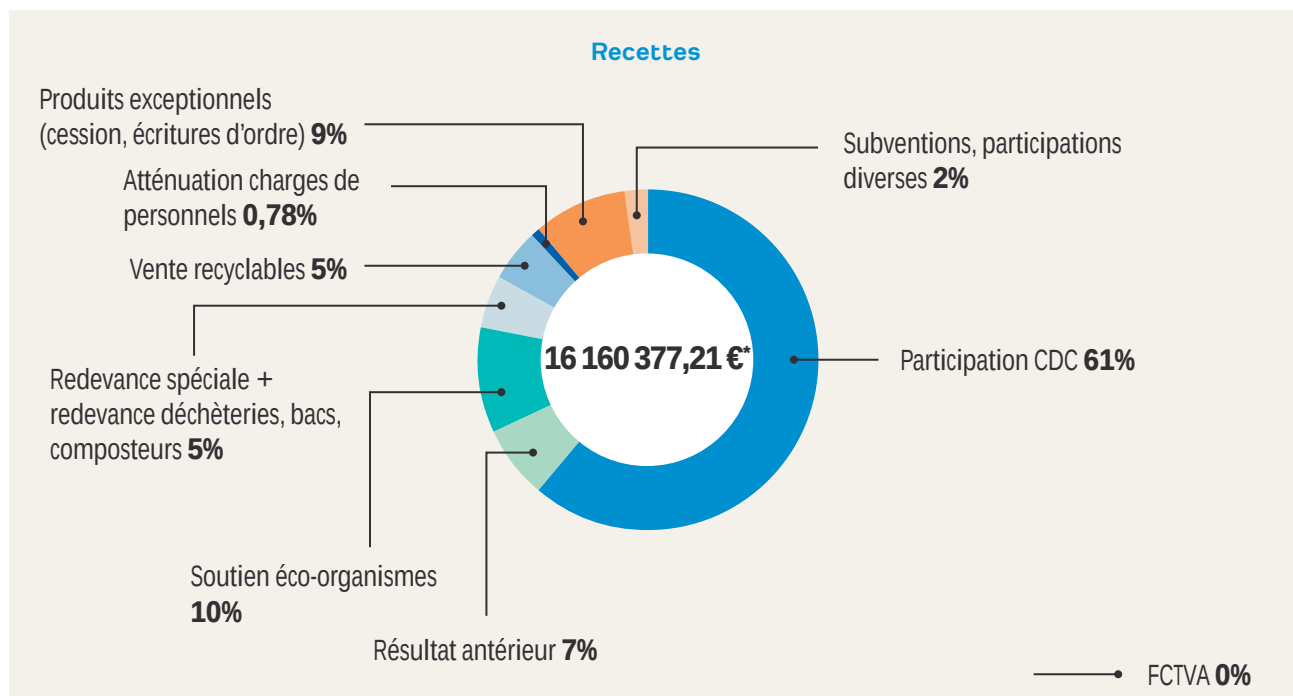
OBJET DES PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT TTC
Traitement des ordures ménagères, encombrants	SITA SUEZ RV SUD OUEST	2 451 261,51 €
Collecte, tri des matériaux recyclables	COVED	1 753 702,44 €
Traitement des ordures ménagères, réception et transfert des encombrants	VÉOLIA PROPRIÉTÉ AQUITAINE	714 992,94 €
Fourniture de carburants	PECHAVY	651 894,92 €
Broyage et compostage des déchets verts	PAPREC AGRO	268 270,03 €
Fourniture de pièces de rechange, entretien réparation des véhicules, fourniture ADBLUE	CHAUVEAU S.A	189 603,85 €
Intérim	ACTUAL SUD OUEST	168 871,85 €
Assurance Statutaire	GRAS SAVOYE	111 772,91 €
Entretien des espaces verts et livraison maintenance bacs et broyage 12/2018	ASSOCIATION R.E.V.	98 010,14 €
Assurances	AXA ASSURANCES	86 134,42 €
Intérim	DELTA INTERIM	77 384,53 €
Transport et recyclage du bois	EGGER PANNEAUX ET DECORS	69 763,04 €
Location engins	LOCATLAS	59 089,22 €
Réparation véhicule	TECHNI FREINS	55 370,10 €
Fourniture de carburants	DYNEFF SA	50 329,40 €
Fourniture pneumatiques	PNEUS ET SECURITÉ GIRONDINS	45 889,43 €
Fourniture de sacs Kraft	RECYBIO	44 160,00 €
Fourniture de pièces de rechange et entretien réparation des véhicules	SEMAT	39 644,89 €
Fourniture Équipement Protection Individuelle	LIGNE T	36 145,87 €
Fourniture de pièces de rechange et entretien réparation des véhicules	PROPIDIS	35 662,68 €
Fourniture de pièces de rechange et entretien réparation des véhicules	AQUITAINE TRUCKS RIVE GAUCHE	33 373,60 €
Fourniture de pièces de rechange et entretien réparation des véhicules	EUROVOIRIE	28 274,34 €
Fourniture d'électricité	DIRECT ÉNERGIE COLLECTIVITÉ	26 287,78 €
Comité National d'Actions Sociales	CNAS	24 932,50 €
Élimination des gravats et travaux divers et location	GIRONDE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS	21 087,00 €
Fourniture unités de publication européen marchés publics	JOURNAL OFFICIEL	20 304,00 €
Transport des encombrants	TRANSPORTS AVRIL	19 802,88 €
Location vidéosurveillance	GRENKE LOCATION	18 986,00 €
Géolocalisation et Fourniture de pièces de rechange et entretien réparation des véhicules	SIMPLICITI	18 708,00 €
Fourniture additif pour les véhicules	ÉCO ET CO	18 144,00 €
Transfert des encombrants	BRANGEON RECYCLAGE	18 063,23 €
Fourniture pneumatiques	TAQUIPNEUS	17 580,47 €
Transport et élimination DDS hors contrat ECODDS	PENA	15 701,08 €
	ASSOCIATION RIZIBIZI	15 000,00 €

RECETTES

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2019 sont en augmentation par rapport à 2018 (+ 6,43 %). Cette augmentation est biaisée, du fait du versement sur 2019 de l'indemnité d'assurance pour l'incendie du centre de transfert (1 474 710 €), des écritures de produits de cessions de la pelle et de la chargeuse sinistrées lors de l'incendie et du résultat antérieur. Les recettes réelles enregistreraient une hausse de + 4,65 % (dont les 4,07 % d'augmentation de la participation des CDC) malgré l'impact de la chute des cours de revente des matériaux. En effet, les recettes de revente des matériaux recyclables sont en forte baisse (- 12 %) dues à la crise nationale et

européenne, accentuée par la crise des exutoires pour les papiers à l'été 2019.

Un des principaux repreneurs de papier recyclé en France, UPM a annoncé la fermeture en fin d'année 2019 d'une de ses usines. Cela a provoqué une diminution des reprises de papiers et même le refus d'évacuer les tonnes sortantes du centre de tri et ce depuis Juillet 2019. Dans le même temps et pour les mêmes raisons, le cours des papiers s'est effondré passant en prix de vente en janvier 2019 de 118 €/tonne à 48 €/tonne en octobre 2019.



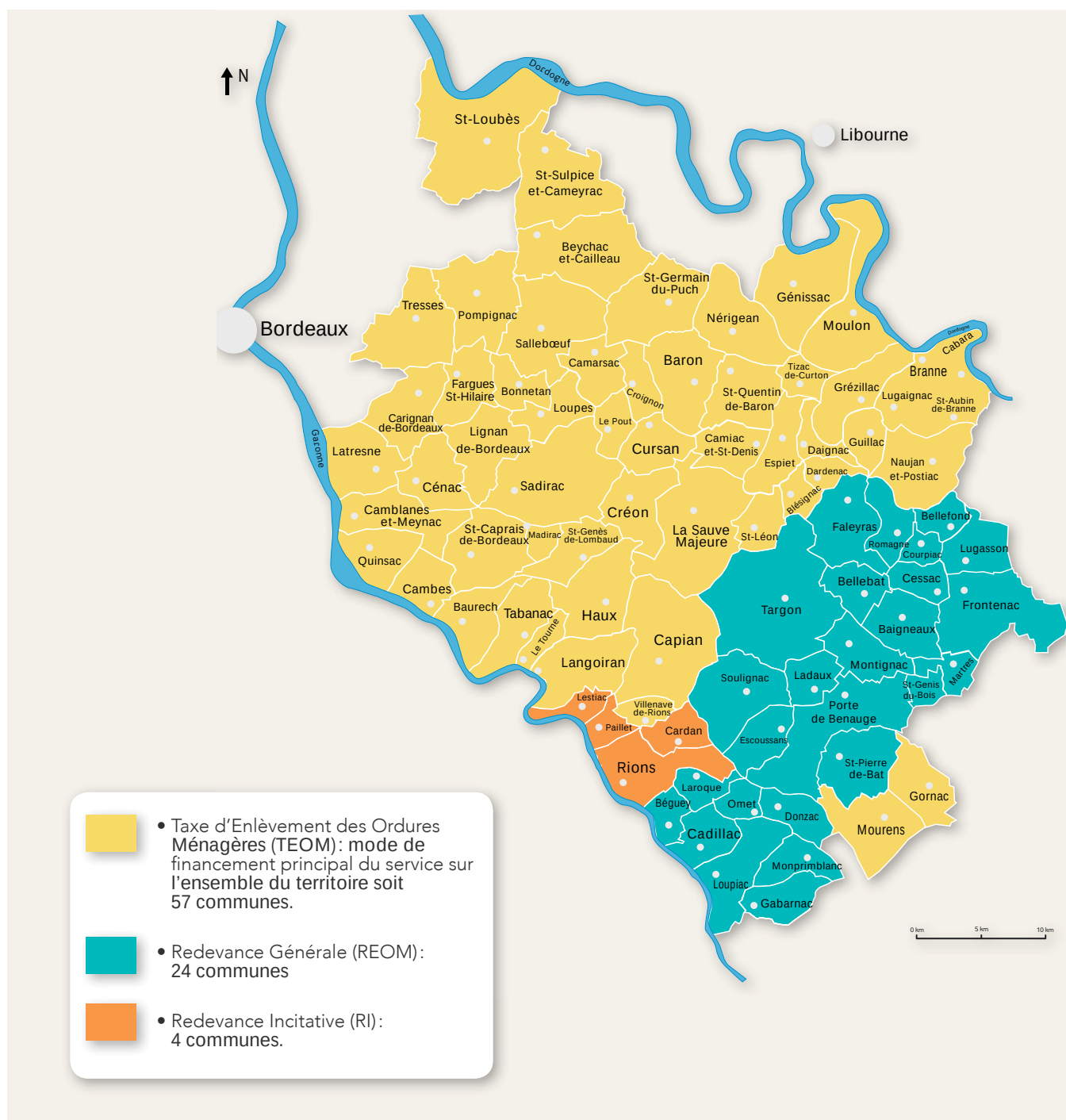
* dont 1 334,335 € de recettes liées au remboursement par l'assurance du sinistre du centre de transfert.

Les modes de financement du service

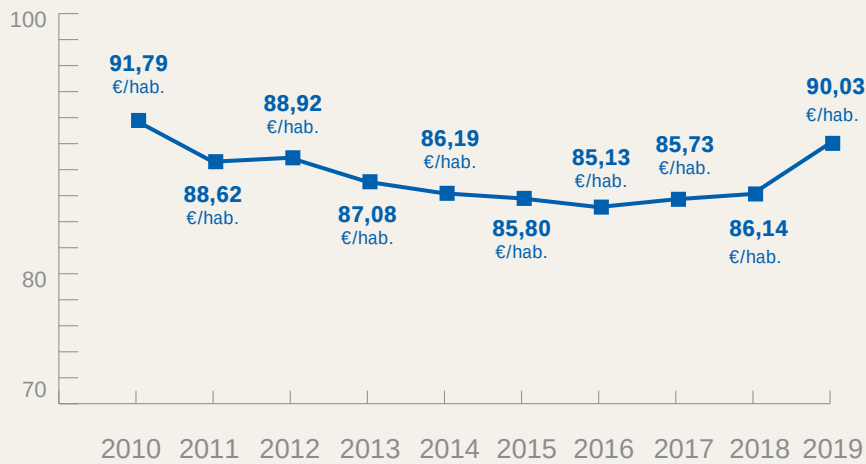
LA FISCALITÉ

Il existe trois systèmes de fiscalité au SEMOCTOM car par un régime dérogatoire, ce sont les CDC qui décident du mode de financement du service. Le SEMOCTOM vote des appels à participation auprès

des CDC. En 2019 la commune de Cardan a changé de mode de financement du service passant de la TEOM à la RI.



Évolution de La fiscalité



9 818 014,34 €
DE PRODUIT
APPELÉ
GLOBAL pour
une moyenne
de 90,03 € de
produit appelé
par habitant

LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale des professionnels est calculée en fonction :

- du volume des bacs à ordures ménagères uniquement dont sont équipés les professionnels
- de la fréquence de collectes
- de la catégorie (activité viticole, gîtes, écoles...)

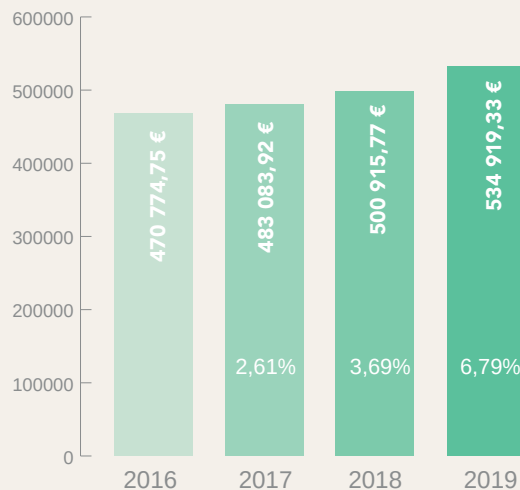
La facturation pour les communes à la TEOM ne démarre qu'à partir du 167^e litre afin de compenser la part déjà financée par la TEOM.

La redevance spéciale des bâtiments communaux (mairies, local technique, salle des fêtes...) est calculée en fonction :

- du nombre d'habitants
- du type et de la fréquence de collecte

Les recettes issues de la redevance spéciale sont en augmentation (+ 6,8 %), du fait d'un contrôle plus systématique des professionnels, d'une mise à jour de la base et de la dynamique positive de création d'entreprises sur le territoire de l'Entre-deux-Mers.

Recettes redevance spéciale



TOTAL : 1 187 REDEVABLES

PROFESSIONNELS : 534 919,33 €

BÂTIMENTS COMMUNAUX : 89 108,74 €

DÉCHÈTERIES

Les recettes réalisées en 2019 se montent à 174 901,83 € sur le compte administratif soit une baisse de 19,31% par rapport à 2018.



Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

MATÉRIAUX	TONNAGES 2019	RECETTES REALISÉES 2019
Verre	3 780,25	107 094,48 €
Papier carton (5,02)	1 578,54	94 712,40 €
Carton brun déchèteries (1,05)	604,94	45 370,50 €
Plastique - PET FONCÉ	135,60	10 848,00 €
Plastique - PET CLAIR	283,52	96 396,80 €
Plastique - PEHD	149,98	37 495,00 €
Briques alimentaires (ELA)	69,81	698,10 €
Acier	230,78	28 847,50 €
Ferraille déchèteries (DERICHEBOURG)	659,79	131 958,00 €
Ferraille déchèteries (OPLN)	439,86	59 381,10 €
Aluminium	25,75	11 371,20 €
Papier graphique	2 949,04	347 986,72 €
Huile alimentaire	2,81	224,80 €
Batteries	6,42	3 177,90 €
Vente textiles	297,17	8 915,10 €
Vieux bacs	23,23	4 646,00 €
TOTAL	11 234,68	989 123,60 €

Aides publiques et soutiens

SUR LE FONCTIONNEMENT

Soutien CITÉO au recyclage + autres valorisations + soutien à la connaissance des coûts + soutien de transition	1 245 748,74 €
CITÉO PAPIERS (ex Éco Folio)	146 240,90 €
ÉCOLOGIC (DEEE)	37 927,52 €
ÉCO MOBILIER (meubles)	47 128,71 €
ÉCO DDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages)	15 378,84 €
Soutien CITÉO (ex Éco-Emballages) à l'action de sensibilisation	51 604,20 €
Soutien CITÉO (ex Éco-Emballages) au développement durable	48 079,07 €
Soutien à la communication ÉCO DDS	3 138,09 €
Soutien à la communication ÉCO TLC (vêtements)	10 541,10 €
Soutien à la communication OCAD3E	2 800,00 €
Participation ADEME sur projet TZDZG (Zéro Déchet - Zéro Gaspillage)	149 000,00 €
Subvention ADEME: expérimentation collecte des biodéchets	70 000,00 €
Subvention Région Nouvelle Aquitaine opération OPRÉVERT sur broyage à domicile + communication	28 605,50 €

SUR L'INVESTISSEMENT

Subvention Région Aquitaine sur broyeur (55 % du HT) - OPRÉVERT	44 544,50 €
---	-------------

LES INDICATEURS FINANCIERS (sans les incidences financières de l'incendie du centre de transfert)

Taux d'épargne brut:
9,99 % (7,94 % en 2018)

Capacité de désendettement:
5,2 ans (6,33 ans en 2018)

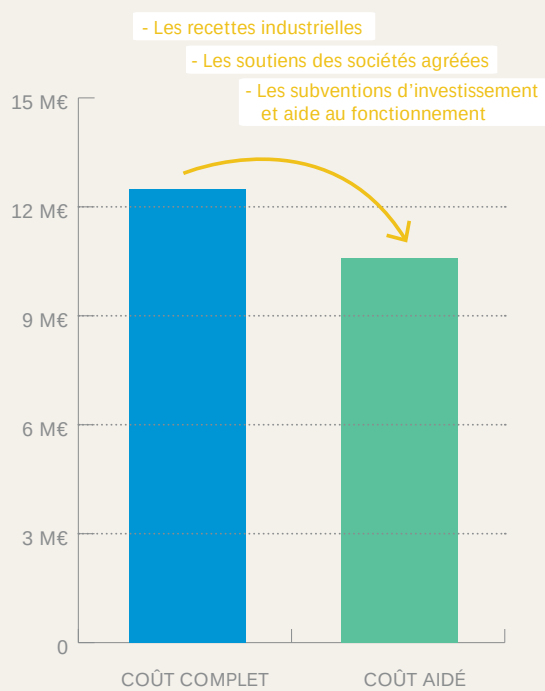


2. INDICATEURS COMPTA-COÛTS 2019

Le tableau ci-dessous présente les coûts aidés HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant du SEMOCTOM pour l'année 2019.

	OMR	Biodéchets	Verre	RSOM	Déchets des déchèteries	Autres	Total tout flux
Coûts annuels							
Coût complet	6 280 677 €	64 711 €	301 681 €	2 871 604 €	2 875 108 €	90 200 €	12 483 981 €
Coût aidé HT	6 053 510 €	- 6 260 €	135 476 €	976 061 €	2 525 335 €	66 391 €	9 750 513 €
Coût aidé TTC	6 489 733 €	4 596 €	151 056 €	1 160 051 €	2 698 999 €	71 296 €	10 575 731 €
Contributions	6 725 911 €	- €	130 757 €	1 016 108 €	2 713 229 €	114 012 €	10 700 017 €
Coûts par habitant							
Coût complet	57,59 €	3,85 €	2,77 €	26,33 €	26,36 €	0,83 €	114,48 €
Coût aidé TTC 2019	59,51 €	0,27 €	1,39 €	10,64 €	24,75 €	0,65 €	96,98 €
Coût aidé TTC 2018	56,22 €		1,41 €	10,43 €	30,67 €	0,14 €	98,87 €
Évolution 2019/2018	5,85%		-1,55%	2,04%	-19,31%	373,55%	-1,91%
Contributions	61,68 €	- €	1,20 €	9,32 €	24,88 €	1,05 €	98,12 €
Coûts par tonne							
Coût complet	246,92 €		80,23 €	452,54 €	139,61 €	96,58 €	218,75 €
Coût aidé HT	237,99 €		36,03 €	153,82 €	122,62 €	71,09 €	170,85 €
Coût aidé TTC 2019	255,14 €		40,17 €	182,82 €	131,05 €	76,34 €	185,31 €
Coût aidé TTC 2018	246,22 €		42,19 €	180,38 €	120,61 €	19,25 €	170,15 €
Évolution 2019/2018	3,62%		- 4,79%	1,35%	8,66%	296,64%	8,91%
Contributions	264,42 €		34,77 €	160,13 €	131,75 €	122,08 €	187,49 €
Populations et tonnages							
Population desservie	109 052	16 817	109 052	109 052	109 052	109 052	109 052
Tonnage de référence	25 436,16		3 760,11	6 345,48	20 594,54	933,93	57 070,22
Quantités collectées (kg/hab desservi de la collectivité) 2019	233,25	-	34,48	58,19	188,85	8,56	523,33
Quantités collectées (kg/hab desservi de la collectivité) 2018	228,00		33,00	58,00	254,00	7,00	581,00
Évolution 2019/2018	2,30%		4,48%	0,32%	-25,65%	22,34%	- 9,93%

Les différents coûts mesurés



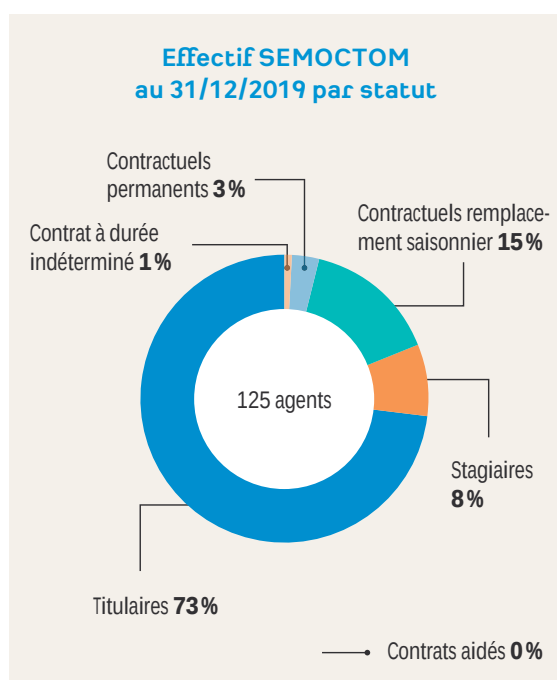


LES DONNÉES

sociales

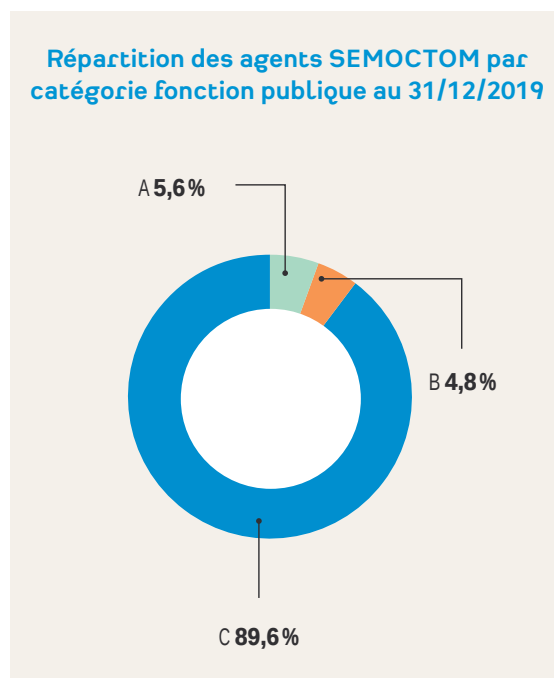
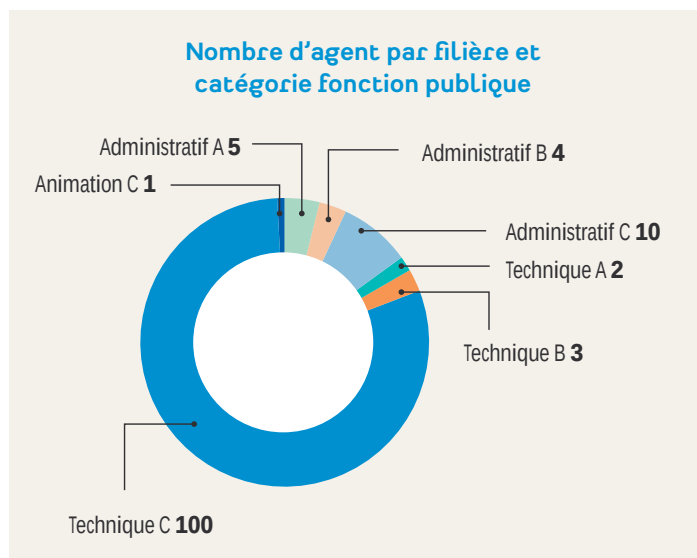
1. LES EFFECTIFS ET EMPLOIS AU SEMOCTOM

125 agents travaillent au SEMOCTOM au 31 décembre 2019 soit 101 fonctionnaires et 24 agents contractuels (dont 19 agents de remplacement). On remarque donc une diminution de l'effectif mais une augmentation des effectifs fonctionnaires depuis 2018 : + 9 fonctionnaires.



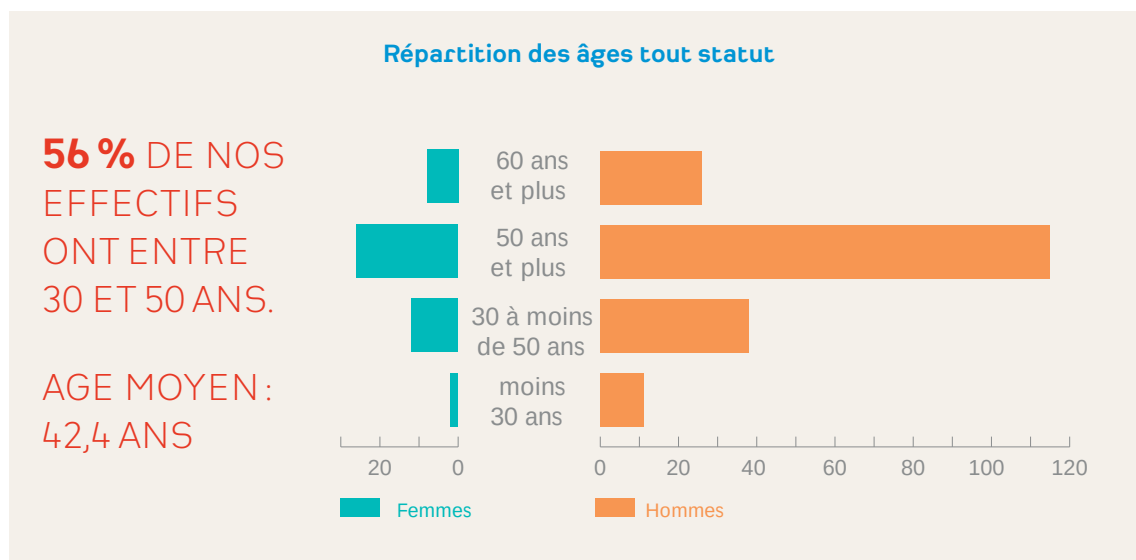
Le nombre d'équivalent temps plein qui avait augmenté de 27 ETP de 2016 à 2018 en raison d'une forte hausse due à l'accroissement d'activité provoquée par les nouveaux projets (contrôle d'accès, élargissement des horaires de déchèteries, réorganisation du travail à la suite de l'incendie) est resté stable entre 2018 et 2019 avec 126,8 ETP.

La part des ETP permanents est de 82,4%. Ce pourcentage est à mettre en lien avec une volonté du SEMOCTOM de diminuer la précarité des agents. 3 filières sont représentées au SEMOCTOM : la filière technique, administrative et animation.



La filière technique est largement représentée avec 84% de nos agents. La catégorie C est la catégorie fonction publique la plus représentée avec 89,6% de nos effectifs en comptant les personnels contractuels remplaçants et 87,7% en ne prenant en compte que les personnels permanents.

La pyramide des âges

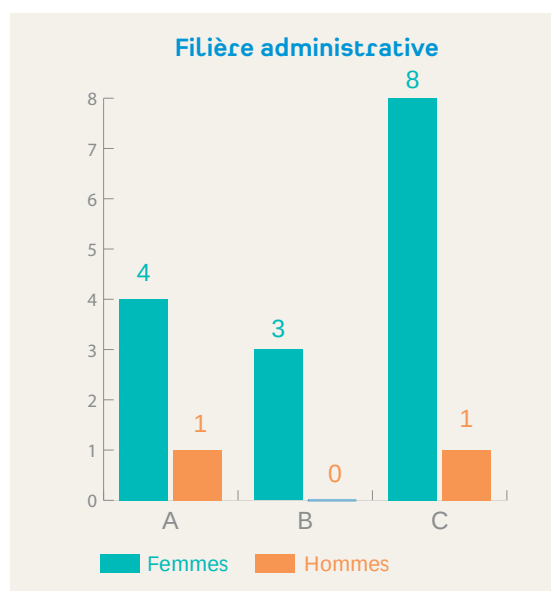
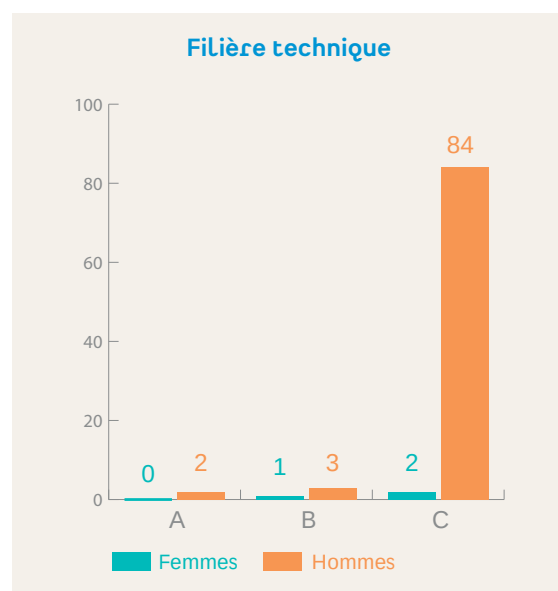
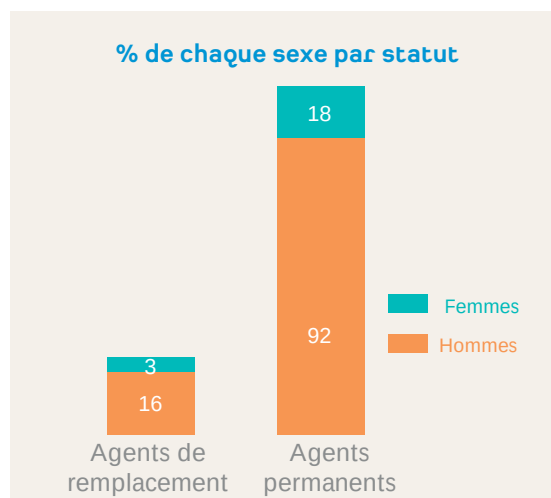


La parité au SEMOCTOM

La part des femmes dans les catégories A et B est majoritaire. Cependant le SEMOCTOM veille à ouvrir au maximum ses recrutements :

- aux femmes pour des métiers stéréotypés « masculins » (ripeurs, chauffeurs, agents de déchèterie)
- aux hommes pour des métiers stéréotypés « féminins » (agent d'accueil, agent administratif).

La filière technique comprend en majorité des agents masculins. Les postes de direction et de responsables de service sont équitablement répartis avec 54 % de femmes sur ces postes.



Handicap

TAUX DE TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS : **5,08 %**
TAUX RÉGLEMENTAIRE : **6 %**

Subventions et aides FIPHFP demandées en 2019 :

- financement d'un bilan de compétences
- financement de matériel ergonomique pour l'agent d'entretien

2. LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La formation et évolution de carrière

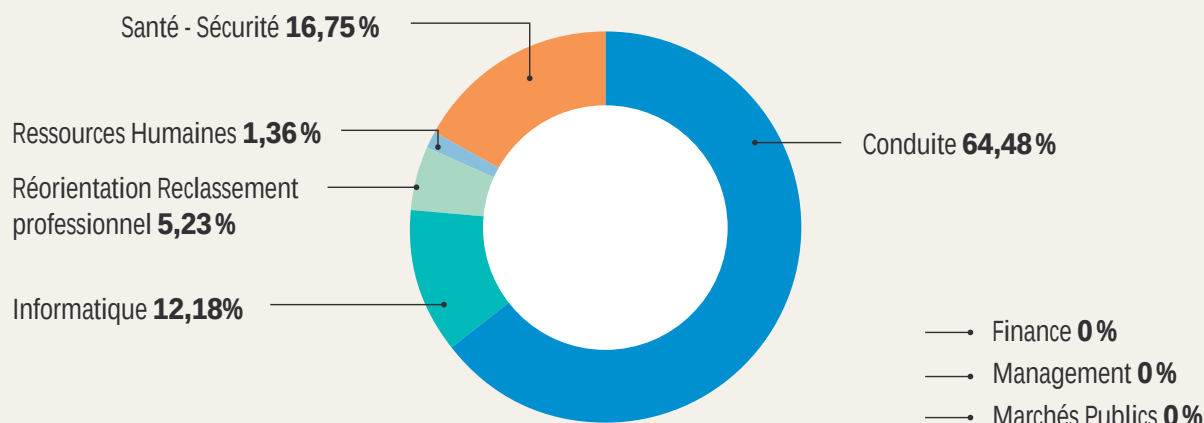
En 2019, 320,5 jours de formation ont été effectués ce qui représente un budget de 28 662 €. 72 formations ont été dispensées pour un effectif de 125 agents.

En 2019, une grande priorité a été donnée aux formations de management et gestion de projet.



Catégorie FP	Nombre de formations	Nombre de jours de formation en présentiel	Nombre d'heures de formation en présentiel
A	11	38	244
B	10	30,5	203,5
C	50	250,5	1 719,5
Total général	72	320,5	2 177

Dépenses 2019 par type de formations en %



En 2019, les formations « obligatoires » liées à la conduite représentent un coût financier important, soit 64,5% du budget formation.

La santé et la sécurité au travail

ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2019	2018	Évolution
Nombre d'accidents avec arrêt	21	33	-36,4%
Nombre d'accidents sans arrêt	9	13	-30,8%
TOTAL	30	46	-34,8%
Taux de fréquence: TF1	112	261,4	-
Taux de gravité: TG	5	7	-

Collecte : Siège des lésions 2019

Lève container : la pince qui tient le bac s'est refermée sur main ; plaie avec couvercle.

Manipulation bac : douleurs poignet ; entorse poignet en tirant bac.

Chute en descendant du marche pied : réception main.

Thorax : **1**

Région lombaire et dos : **3**

Manipulation et secousses sur marche pied

Poignet **2**

Main **4**

Freinage : douleur jambe

Descente marche pied : cheville tordue, trottoir, chute.

Choc avec bac.

Jambe et tibia **2**
Cheville **4**

La prévention des risques professionnels

Les actions entamées en 2018 ont été poursuivies. Durant l'année 2019, le travail de mise à jour du Document Unique a été entamé avec des visites terrain, des analyses de postes menées avec les agents en présence des élus et du conseiller et assistant de prévention. Cette synthèse sera présentée début 2020 pour développer un plan d'actions de prévention des risques.



Action sociale

BILAN 2019 PAR TYPE DE PRESTATIONS CNAS

64 agents ont bénéficié des prestations CNAS en 2019 soit 60,4% des agents permanents du SEMOCTOM. 19 de ces 64 agents ont bénéficié de 5 prestations ou plus. Le SEMOCTOM souhaite développer la communication autour des avantages proposés par le CNAS.

Prestations	Nombre d'utilisateurs	Nombre de prestations	Montant versé des prestations
Aides non soumises à conditions de ressources, principalement : chèque cadhoc rentrée scolaire 11-18 ans ; chèque Noël enfant ; Naissance adoption ; Médaille argent...	52	104	6 496,00 €
Aides soumises à conditions de ressources, principalement : séjours vacances enfants...	16	42	3 741,00 €

AVANTAGES

Billetterie, principalement : cinéma ; parcs ; spectacles...	33	109	1 545,00 €
CESU	2	5	174,00 €
Chèque culture-lire	1	1	30,00 €
Coupons sport	4	4	180,00 €
Écoute sociale	0	0	8,00 €
Plan épargne chèques vacances	5	5	530,00 €
Prêt CNAS	2	2	0,00 €
Prêts sous traités	1	1	58,00 €
Renseignements juridiques	0	0	22,00 €
Séjours voyages	5	6	533,00 €
TOTAL	121	279	13 317,00 €





Bilan 2019

L'année 2019 a permis d'entamer un travail de structuration des ressources humaines et de réfléchir à une évolution organisationnelle plus adaptée aux besoins spécifiques du syndicat. Voici ci-dessous une synthèse des principales thématiques traitées en 2019 :

TABLEAU DES EMPLOIS

Une analyse des besoins permanents de la collectivité a permis de faire coïncider le tableau des effectifs aux besoins réels de notre collectivité. L'objectif était notamment d'aborder la déprécarisation de nos contrats de travail et donc de nos agents. Les 11 titularisations votées en comité syndical du 6 mars 2019 ont stabilisé des agents en contrat depuis plusieurs années, ils permettent également de maintenir une cohérence au sein des services et de diminuer le turn-over.

FIABILISATION ET MISE EN CONFORMITÉ DES PROCÉDURES RH

Des procédures de recrutement plus transparentes et ouvertes en interne comme en externe ont été instaurées. Un travail individuel avec des agents absents pour congé ordinaire de maladie depuis plusieurs années a permis de régulariser des situations personnelles.

TEMPS DE TRAVAIL

Lors du comité technique du 30 avril 2019 le constat suivant était posé : l'application du protocole de 35h voté en 2002 au sein du SEMOCTOM n'est plus en

adéquation avec l'organisation actuelle du syndicat et la réglementation en vigueur. Une réflexion collective avec les représentants du personnel, des agents de chaque service et les responsables de service est initiée pour aboutir au vote par le comité syndical du 19 décembre 2019 d'une charte du temps de travail.

Ce document qui constitue le socle du temps de travail du syndicat associe des mesures qui permettent de maintenir la continuité de service à un cadre concernant les cycles de travail, les congés et absences de nos agents.

Les projets 2020

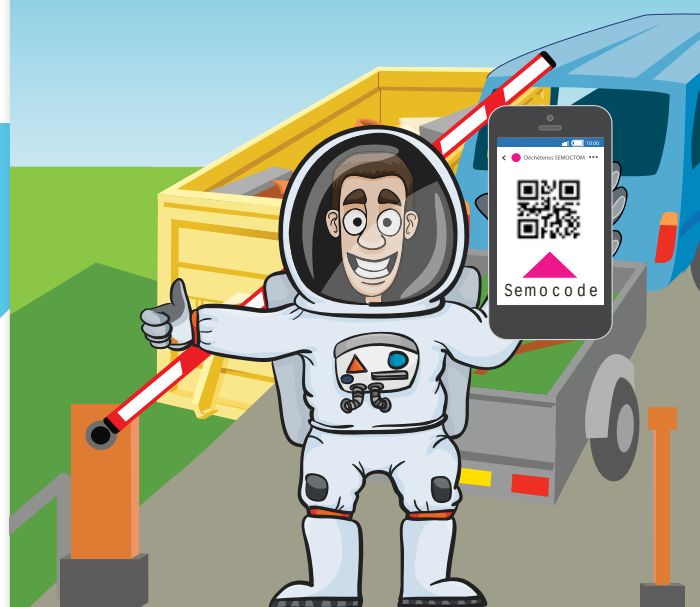
ENTRE JANVIER ET DÉCEMBRE 2020

En 2020, afin de rendre applicable les mesures de fiabilisation des données RH et la charte du temps de travail, la mise en place d'outils est indispensable. L'intégration de logiciels de gestion des ressources humaines et de gestion du temps de travail (avec badgeuses) est programmée. Il faudra par ailleurs poursuivre le travail initié sur l'indemnitaire : redéfinition de l'Indemnité de Fonctions Sujétions et d'Expertise et intégration du Complément Indemnitaire Annuel.

Directeur de publication : Jean-François AUBY
Conception graphique : studio • laëtitia gauroy / Créon
Impression : imprimerie LAPLANTE sur du papier recyclé
Crédits photos : SEMOCTOM

Rapport élaboré avec les recommandations de l'ADEME.

2019 : entrez dans l'espace dE tri



CRÉEZ dès à présent votre compte
et obtenez votre semocode



Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères
9 route d'Allegret 33670 Saint-Léon – www.semoctom.com

Rapport présenté par Monsieur Jean-François AUBY, Président du SEMOCTOM en Comité Syndical le 18/11/2020.
Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 02 février 1995, et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015